



UN LIBRARY

A/CONF.94/20

MAR 21 1980

UN/SA COLLECTION

**CONFÉRENCE MONDIALE  
DE LA DÉCENNIE  
DES NATIONS UNIES  
POUR LA FEMME :**

**Egalité,  
développement  
et paix**

**Copenhague, Danemark  
14-30 juillet 1980**

EXAMEN DES ACTIVITES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET DES  
ORGANISMES DES NATIONS UNIES VISANT A REALISER LES  
OBJECTIFS DE LA DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME :  
EGALITE, DEVELOPPEMENT ET PAIX

Points 8 b) et 9 de l'ordre du jour provisoire

80-04446



TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>	<u>Paragraphes</u>
INTRODUCTION .....	1	1 - 3
I. DEPARTEMENT DE LA COOPERATION TECHNIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT, SECRETARIAT DE L'ORGANI- SATION DES NATIONS UNIES .....	2	4 - 17
II. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL .....	5	18 - 31
III. FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE .....	9	32 - 40
IV. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT .....	12	41 - 55
V. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION .....	16	56 - 69
VI. PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL .....	19	70 - 74
VII. INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE .....	20	75 - 80
VIII. ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL .....	22	81 - 94
IX. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE .....	26	95 - 110
X. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE .....	31	111 - 128
XI. ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE .....	36	129 - 153
XII. BANQUE MONDIALE .....	42	154 - 164

## INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi conformément au paragraphe 3 de la résolution 33/185 de l'Assemblée générale du 29 janvier 1979, dans lequel l'Assemblée a invité les commissions régionales, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Programme alimentaire mondial, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et tout autre organisme intéressé des Nations Unies à

"à déterminer les progrès accomplis ainsi que les limites et problèmes particuliers qui, dans leurs domaines d'activité technique et opérationnelle, entravent la poursuite des buts et objectifs de la Décennie et à suggérer aux réunions préparatoires régionales, si possible, ou à la Conférence en coopérant les unes avec les autres dans toute la mesure du possible, des programmes appropriés pour la seconde moitié de la Décennie qui mettent particulièrement l'accent sur le sous-thème "emploi, santé et enseignement".

2. Conformément à la résolution susmentionnée, le Secrétaire général communique ci-joint les renseignements que lui ont fournis les organes des Nations Unies et les institutions spécialisées suivants : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, Programme alimentaire mondial, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé et Banque mondiale. Etant donné l'intérêt croissant qu'inspirent le rôle de la coopération technique dans le développement national et mondial et les possibilités qui s'offrent à cet égard, un bref exposé des travaux que le Département de la coopération technique pour le développement a consacré aux femmes est inclus dans le présent rapport.

3. Outre les renseignements contenus dans le présent rapport, des rapports détaillés sur les activités intéressant particulièrement les femmes ont été soumis à la Commission de la condition de la femme par les organismes suivants : l'OIT (E/CN.6/631), la FAO (E/CN.6/628), l'UNESCO (E/CN.6/632) et l'OMS (E/CN.6/629).

I. DEPARTEMENT DE LA COOPERATION TECHNIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT,  
SECRETARIAT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Mandats

4. Le Département de la coopération technique pour le développement est chargé de l'exécution de tous les projets de coopération technique dont l'Organisation des Nations Unies est l'agent d'exécution. Etant donné que le Département rend compte de ses activités de coopération technique à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil d'administration du PNUD et du Conseil économique et social, il est fait mention dans les résolutions relatives aux femmes de chacun de ces organes des programmes opérationnels dont la responsabilité est confiée au Département de la coopération technique pour le développement.

Dispositions institutionnelles

5. En 1979, des personnes ont été désignées pour coordonner les activités visant à promouvoir l'intégration des femmes au développement dans tous les grands domaines de coopération technique du Département et dans tous les services opérationnels locaux ainsi que dans les services de recrutement pour l'assistance technique du Département. Ces personnes sont chargées de suivre l'application des décisions et de coordonner les activités relatives à la participation des femmes au développement au sein de leurs bureaux respectifs. Elles sont également censées fournir des conseils à leurs collègues sur l'élaboration des projets concernant les femmes, la gestion des projets en cours d'exécution et l'évaluation des résultats dans ce domaine. Au niveau de la supervision, la Division de la planification des politiques et des ressources du Département de la coopération technique pour le développement est l'organe principal qui s'occupe de toutes les activités relatives à la participation des femmes au développement.

6. Au cours de 1979, le Département de la coopération technique pour le développement a participé tant au Siège que sur le terrain à l'évaluation réalisée conjointement par le PNUD et diverses institutions des efforts déployés au cours des dernières années pour accroître la participation des femmes des zones rurales au développement. Cette activité a fourni au Département une bonne occasion d'analyser les projets qu'il exécute dans des pays déterminés et de concevoir de nouvelles idées de programmes pour promouvoir la participation des femmes au développement.

Stratégies et programmes

7. Les programmes du Département de la coopération technique pour le développement relatifs à la planification du développement, aux ressources naturelles, y compris l'énergie et l'eau, à l'administration publique et à la population, programmes qui font du Département le principal organe du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies chargé de l'établissement de l'infrastructure nécessaire au développement économique et social, portent sur des domaines dans lesquels il importe tout particulièrement de tenir compte des éléments qui influent sur le rôle des femmes dans le développement.

8. Des projets concernant particulièrement les fermes ont été exécutés dans plusieurs régions : formation des femmes des zones rurales au Népal; activités rémunératrices au Swaziland; assistance aux organisations féminines au Niger; et recherches concrètes sur les effets des programmes ruraux sur les fermes, les familles et les collectivités en Bolivie.
9. Le Département a entrepris à titre expérimental un certain nombre de projets de développement rural et communautaire visant à accroître la participation des femmes à la prise de décisions aux niveaux régional et local.
10. L'assistance aux projets relatifs à l'énergie rurale touche directement ou indirectement les femmes étant donné que ce sont elles qui sont chargées d'aller chercher et d'utiliser le combustible. Elles bénéficient aussi de toutes les nouvelles ressources énergétiques qui sont mises en valeur.
11. Le Département de la coopération technique pour le développement exécute aussi actuellement un projet mondial, financé au titre de son programme ordinaire et intitulé Echange de données d'expérience et de moyens de formation en matière de développement communautaire et de techniques appropriées. Ce projet est opérationnel depuis 1978 et est exécuté en coopération avec un vaste réseau d'organisations non gouvernementales et d'organismes d'aide bilatérale. Il a pour but d'encourager l'échange entre les pays en développement de données d'expérience en ce qui concerne l'application de techniques appropriées et les efforts déployés en vue de promouvoir leur développement et d'accroître leur autonomie. Ce projet a été établi sur le modèle des projets du Département. En octobre 1979, un atelier s'est tenu sur le rôle des femmes dans le développement dans les îles occidentales de l'océan Indien. Cet atelier a réuni 60 participants appartenant à diverses disciplines, chargés de l'action au niveau des communautés.
12. Dans le cadre du programme relatif à la collecte et à l'analyse de données statistiques, le Département a fourni une assistance à un grand nombre de pays, au titre du programme de recensement régional. Ces recensements ont permis de constituer une base de données essentielle pour évaluer la participation des femmes aux diverses activités liées au développement. Dans ses recommandations aux gouvernements sur les programmes de recensement, le Département de la coopération technique pour le développement a été l'un des premiers à promouvoir l'adoption de méthodes qui permettent d'éliminer des données statistiques les stéréotypes sexistes. Une assistance en matière de statistique est également fournie pour la réalisation des enquêtes sur les ménages et le Département a souligné la nécessité de recueillir dans le cadre de ces enquêtes des données sur l'utilisation du temps, étant donné leur utilité pour évaluer le rôle des femmes.
13. Les projets d'assistance en vue de la mise en valeur des bassins fluviaux et du développement et de l'exploitation des ressources en eau exécutés par le Département ont été dans certains cas directement liés aux programmes d'approvisionnement en eau qui font partie des projets de développement rural intégré. Dans un cas particulier (Yémen démocratique), les questions concernant les femmes constituaient un élément important du projet.

14. La majorité des projets entrepris dans le cadre du programme d'assistance du Département de la coopération technique pour le développement en matière d'administration publique comprenaient un élément de formation important. Des femmes ont participé à l'exécution de ces programmes.

15. Afin de déterminer l'action à entreprendre pour promouvoir la participation des femmes au développement dans autant de projets en cours d'exécution que possible en 1979, le Département a engagé les services d'un consultant spécial pour examiner le programme global de coopération technique pour le développement. Le rapport du consultant est à présent achevé et les nouvelles activités qu'il y est proposé d'entreprendre ont été communiquées aux bureaux extérieurs. Il est proposé notamment toute une gamme d'activités supplémentaires qui compléteraient utilement les projets en cours d'exécution en accroissant encore les avantages que les femmes peuvent en retirer : facilités d'accès aux services de formation, augmentation du nombre d'emplois qui leur sont offerts et réduction de leur volume de travail. Le Département de la coopération technique pour le développement s'efforce actuellement de déterminer si les gouvernements seraient prêts à entreprendre les activités proposées et, dans l'affirmative, quelle serait la meilleure façon de le faire. Il entretient des rapports étroits avec le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme qui a déjà fait savoir qu'il serait éventuellement prêt à financer un certain nombre des activités complémentaires proposées.

#### Programme envisagé pour la deuxième moitié de la Décennie

16. Les programmes qui seront mis au point pour la deuxième partie de la Décennie devraient être sensiblement les mêmes que ceux qui ont été élaborés pour la première partie de la Décennie. Néanmoins, ils seront envisagés sous un angle différent en fonction des résultats de l'évaluation continue des programmes déjà mis en oeuvre et de l'expérience acquise ainsi que des nouveaux besoins qui auront été identifiés.

17. La création en 1978 du Département de la coopération technique pour le développement a permis de regrouper au sein d'un département unique les divers services techniques et les services d'appui qui s'occupent des activités de coopération technique de l'ONU. On a pu ainsi améliorer les capacités d'élaboration et d'exécution de programmes intégrés de coopération technique. Lors de la mise au point des programmes de coopération technique dans tous les secteurs, le Département visera tout particulièrement à promouvoir l'autosuffisance et l'instauration du nouvel ordre économique international. Cette nouvelle approche devrait influencer sur la conception des projets d'assistance, comme par exemple dans le cas du projet mondial susmentionné en vue de l'échange de données d'expérience et de moyens de formation en matière de développement communautaire et de techniques appropriées qui a été mis au point pour répondre à ces préoccupations des gouvernements et du Département de la coopération technique pour le développement.

## II. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

### Mandats

18. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) créée en 1967 par la résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale afin de favoriser et d'accélérer l'industrialisation des pays en développement et de coordonner les activités nécessaires à la réalisation de leurs objectifs au sein de l'Organisation des Nations Unies, est devenue une institution spécialisée en 1979 en vertu d'une recommandation formulée à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI à Lima (Pérou) en mars 1975. La Déclaration et le Plan d'action de Lima (voir E/5956) ont souligné la nécessité de l'intégration totale des femmes dans les processus d'industrialisation de leurs pays. La Déclaration de Lima a été renforcée par la résolution 44 (IX) du 25 avril 1975 adoptée par le Conseil du développement industriel.

19. En novembre 1978, l'ONUDI a convoqué sa première réunion sur le rôle des femmes dans l'industrialisation des pays en développement. Cinquante représentants originaires de 18 pays en développement et 13 pays industrialisés ont participé à cette réunion, ainsi que sept organismes des Nations Unies et cinq organisations internationales. Cette réunion avait pour but d'aider l'ONUDI à élaborer des programmes plus concrets et plus cohérents pour faciliter l'intégration des femmes dans le développement industriel. Elle a recommandé l'adoption de mesures générales dans les trois grands domaines suivants :

- a) Amélioration des capacités des femmes;
- b) Développement de la prise de conscience chez les responsables des décisions, des bienfaits d'une participation accrue des femmes au développement;
- c) Etablissement de mécanismes en vue d'organiser et de coordonner la participation actuelle et future des femmes aux processus d'industrialisation.

20. Il a été aussi recommandé d'effectuer des études sur la condition et le rôle actuel et futur des femmes dans des secteurs industriels en rapport avec les projets techniques réalisés par l'ONUDI sur le terrain et de mettre au point davantage de projets de formation à l'intention des femmes.

### Dispositions institutionnelles

21. A la suite des recommandations formulées par le séminaire sur le rôle des femmes dans l'industrialisation et par le Conseil du développement industriel à sa treizième session, le Directeur général de l'ONUDI a créé un groupe de travail interdivisions sur l'intégration des femmes dans le développement industriel chargé de coordonner les activités entreprises au sein du secrétariat de l'ONUDI concernant l'intégration des femmes dans le développement. Ce groupe de travail examine toutes les activités entreprises par l'ONUDI et fournit aussi des avis sur celles qu'elle réalise conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies dans ce domaine. Comme suite aux résolutions et recommandations soumises à l'ONUDI ainsi que des activités déjà entreprises à cet égard, le Groupe de travail formule des recommandations visant à élaborer un programme général de l'ONUDI pour favoriser l'intégration des femmes aux processus d'industrialisation dans les pays en développement. Ce programme porte dans ses grandes lignes sur les questions suivantes :

- a) Activités d'assistance technique;
- b) Etudes et recherches;
- c) Emploi de femmes au secrétariat de l'ONUDI, tant au siège que dans les bureaux extérieurs.

#### Programmes et stratégies

22. Un certain nombre de projets concernant les femmes ont été entrepris par l'ONUDI. Le projet intitulé "Renforcement des compétences institutionnelles dans le domaine de l'amélioration de la gestion" prévoit la formation de deux femmes aux fonctions de consultants et formateurs en matière de gestion industrielle. Dans le cadre du projet de l'Institut thaïlandais des normes industrielles, un contrat de sous-traitance a été signé par l'ONUDI et le Conseil national des femmes de Thaïlande en vue de l'exécution d'un projet au profit de cet institut sur la protection des consommateurs. Un projet relatif à l'assistance au développement des industries Barangay dans la zone métropolitaine de Manille vise à améliorer les possibilités d'activités rémunératrices offertes aux femmes, notamment dans l'artisanat. Une assistance a également été fournie à une coopérative de filature et de tissage de coton qui emploie exclusivement des femmes au Tchad et un appui technique a été apporté à une femme chef d'entreprise au Libéria. Par ailleurs, l'ONUDI s'efforce également de tenir compte des intérêts des collectivités rurales en général et des femmes en particulier dans ses projets opérationnels qui portent notamment sur l'apport de facteurs de production industriels dans l'agriculture (outils et matériel agricoles, pompes, etc.) et la transformation industrielle des produits de l'agriculture (techniques de traitement des récoltes, stockage, agro-industries, etc.).

23. L'ONUDI aide actuellement un certain nombre de pays à établir des établissements de formation industrielle, et à assurer leur fonctionnement initial, à renforcer les services de formation des organismes gouvernementaux des sociétés publiques et des entreprises privées et à prendre toute autre mesure qui pourrait offrir aux femmes de nouvelles possibilités de formation dans des domaines industriels. Par exemple, le Centre d'études mécaniques et industrielles du Caire qui bénéficie de l'assistance de l'ONUDI et du PNUD forme et emploie des femmes ingénieurs. Des efforts sont actuellement déployés pour encourager une participation plus active des femmes aux programmes de formation appuyés par l'ONUDI : des femmes ont participé à des cours de formation et à des voyages d'études sur des questions spécialisées telles que le ciment, le verre, la céramique, les engrais, les insecticides, les produits pharmaceutiques, les fibres synthétiques et les plastiques, les industries métallurgiques, la planification industrielle et l'analyse et l'évaluation des projets.

24. L'ONUDI participe aux programmes interorganisations de développement rural dans divers pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

25. L'Organisation fournit également une assistance à la formation en vue du développement de la petite industrie et des coopératives industrielles. On envisage actuellement d'autres moyens de promouvoir la création et le renforcement de coopératives industrielles dans les pays en développement de façon à créer plus d'emplois pour les femmes.

#### Recherche et collecte de données

26. L'ONUDI réalise actuellement deux études sur les programmes d'industrialisation rurale dans des pays en développement en Inde et en République-Unie de Tanzanie : elles ont toutes deux pour objet d'évaluer la participation des femmes à ces programmes.

27. En ce qui concerne l'évaluation des progrès accomplis dans l'application de la Déclaration et du Plan d'action de Lima, l'ONUDI a appelé l'attention des gouvernements sur les chapitres de la Déclaration et du Plan qui traitent de l'intégration des femmes dans le processus d'industrialisation et leur a demandé de formuler des observations à ce sujet. Bien que cette question intéresse tout particulièrement les pays en développement, un très petit nombre de réponses ont été reçues. L'Indonésie a indiqué que les femmes participaient aux activités artisanales et de la petite industrie et au Ghana, le Conseil national des femmes et du développement a été chargé d'assurer la participation des femmes dans tous les secteurs de l'économie; en Inde, on a mis au point des programmes de développement et de diversification de l'enseignement et de la formation pour les femmes. Les banques octroient également des crédits aux femmes pour les aider à mieux gérer leurs entreprises. La représentante de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a déclaré que la participation des femmes à la vie économique du pays sur un pied d'égalité avec les hommes constituait l'un de ses objectifs fondamentaux de développement.

#### Programmes futurs

28. Jusqu'à une date récente, les activités de l'ONUDI concernant les femmes consistaient pour la majeure partie à modifier ou réorienter toute une gamme de projets opérationnels élaborés plusieurs années auparavant, et qui n'étaient pas expressément destinés aux femmes.

29. Toutefois, compte tenu des recommandations du séminaire de 1978 sur le rôle des femmes dans l'industrialisation des pays en développement, l'ONUDI met actuellement au point un certain nombre de projets dans des domaines tels que le développement de coopératives industrielles pour les femmes, l'amélioration des capacités de gestion des femmes, leur intégration au processus d'industrialisation rurale, et la mise en oeuvre de programmes de formation de groupe pour les femmes. On cherchera à financer ces projets par divers moyens, notamment à l'aide de contributions volontaires.

30. Outre ces activités d'assistance technique et comme suite à une demande du Conseil du développement industriel, des mesures sont également prises à l'heure actuelle pour entreprendre des études ou effectuer des recherches sur certaines questions telles que les effets de certaines industries sur les femmes et les conséquences possibles de l'emploi des femmes dans différents secteurs industriels.

31. On projette aussi actuellement de faire participer les femmes aux industries métallurgiques, notamment aux activités de recherche, au contrôle de la qualité et aux expériences et autres activités de laboratoire. A cette fin, dans le projet d'assistance aux fonderies actuellement en cours d'élaboration au Paraguay, il est expressément indiqué qu'il faudra, autant que possible, employer des femmes (titulaires d'un diplôme d'études scientifiques supérieures) dans les laboratoires rattachés aux fonderies. De même, dans le projet relatif à l'établissement d'un centre de recherches sur l'acier à haute teneur à Nitsic (Yougoslavie) qui est en cours de préparation, il sera également recommandé d'employer sur place des femmes pour tous les travaux de recherche en laboratoire. L'accent sera mis à l'avenir sur l'emploi de femmes dans ce secteur particulier de la métallurgie afin de créer un pool de femmes ingénieurs pour les industries métallurgiques.

### III. FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

#### Mandats et directives

32. Compte tenu du lien spécial qui unit la mère à l'enfant, les politiques et les programmes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) révèlent un intérêt implicite pour la situation des femmes depuis les années 50. Au début, les programmes s'intéressaient au rôle de la femme en tant que mère/nourrice au foyer. Toutefois, cette politique a évolué au fur et à mesure que l'on se rendait compte qu'une femme a plusieurs rôles à jouer en même temps et que l'environnement dans lequel elle vit évolue en même temps que la situation économique et sociale dans le monde.

33. A l'appui des objectifs de l'Année internationale de la femme, le FISE a fixé les priorités suivantes pour les années à venir :

- a) Collaborer avec les différents pays afin d'étudier et d'analyser la situation des femmes et des jeunes filles;
- b) Aider les gouvernements à élaborer des stratégies nationales appropriées visant à intégrer les femmes au développement;
- c) Aider les pays à établir et à utiliser des mécanismes institutionnels appropriés pour la promotion de la femme au niveau national et local;
- d) Coopérer avec les gouvernements en vue de préparer les femmes à prendre des initiatives en qualité d'éducatrices, de superviseurs, de directeurs, d'administrateurs et de promoteurs de programmes en faveur de l'enfance;
- e) Encourager les femmes à participer au renforcement des services de base en faveur de l'enfance;
- f) Appuyer la participation des femmes à l'étude et à l'élaboration de politiques et à la mise en oeuvre de programmes en faveur de l'enfance.

34. Les dernières directives du FISE 1/ développent les idées et les propositions énoncées ci-dessus 2/. Ces nouvelles directives (voir PRO-42) soulignent certaines transformations qui devraient orienter les activités futures du FISE intéressant les femmes, les enfants et le développement. On passe ainsi de la femme en tant que simple bénéficiaire à la femme en tant que auteur et agent d'exécution des programmes et des activités sectorielles considérant la femme uniquement en tant que future mère et mère allaitante à des activités plus vastes englobant également le travail, les techniques appropriées, la participation de la collectivité, etc. De stratégies fragmentaires et isolées en faveur des femmes on passera à l'intégration des femmes aux programmes généraux.

---

1/ "Policy guidelines for UNICEF assistance to programmes benefiting women" (PRO-42), 4 janvier 1979.

2/ Entre 1975 et 1979, le Conseil d'administration, lors de ses réunions, a explicité les mandats et les directives du FISE relatifs à la femme et au développement et aux rapports entre la femme et l'enfant.

### Dispositions institutionnelles

35. A l'heure actuelle, le FISE a au siège un conseiller principal spécialiste de la protection de la famille et de l'enfance et de l'organisation communautaire, qui est notamment chargé d'encourager et de coordonner les activités en faveur de la femme et de l'enfance. En outre, il y a dans chacun des six bureaux régionaux 3/ un conseiller responsable de la mise en oeuvre des politiques régionales du FISE en faveur des femmes. Dans trois des bureaux régionaux, le nombre des administrateurs chargés spécialement des programmes consacrés aux femmes est progressivement réduit, car l'on estime que les questions intéressant les femmes sont maintenant bien connues des administrateurs de programmes ordinaires et qu'elles devraient être reflétées dans toutes les activités du FISE. Dans les trois autres bureaux régionaux, les administrateurs de programmes ordinaires continuent à incorporer les questions intéressant les femmes dans leurs activités quotidiennes.

### Programmes et stratégies

36. A sa réunion annuelle de 1978, le Conseil d'administration a demandé au secrétariat du FISE de préparer pour sa session de 1980 un rapport sur l'intégration des femmes au développement et son incidence sur le bien-être des enfants. Lors des journées d'études qui se sont tenues au Siège, du 17 au 21 décembre 1979, et dont l'objet était d'examiner le projet de rapport préparé pour la session du Conseil, qui doit avoir lieu en mai 1980, les fonctionnaires du FISE ont recommandé d'accorder une importance plus grande à la mise en oeuvre des politiques visant à améliorer la situation de la femme. Cela pourrait être fait en introduisant dans les plans de développement nationaux des programmes intégrés auxquels participeraient les femmes et en revoyant tous les projets pour essayer de définir l'effet qu'ils pourraient avoir sur la situation des femmes. On a également souligné la nécessité de faire prendre conscience au personnel de toutes les divisions du FISE des problèmes concernant les femmes, y compris le recrutement et la proportion de femmes au sein même du Fonds.

37. Le rapport 4/ sur l'intégration des femmes au développement et son effet sur les enfants, qui sera présenté au Conseil d'administration en 1980, doit porter sur les points ci-après :

---

3/ Afrique de l'Est (Nairobi), Asie orientale et Pakistan (Bangkok), Méditerranée orientale (Beyrouth), Amérique latine et Caraïbes (Santiago), Asie centrale du Sud (Delhi) et Afrique de l'Ouest (Abidjan).

4/ La méthode d'élaboration et le calendrier du rapport, ainsi que les dispositions prises en vue de sa préparation sont évoqués dans le document PRO-54, en date du 20 juillet 1979, intitulé "Preparation of the Report of the 1980 Board on the Integration of Women in the Development Process and its Impact on the Well-being of Children".

- a) Un examen général des rapports entre la femme, le développement et l'enfant;
- b) Un rapport sur l'état de l'assistance fournie par l'Organisation des Nations Unies aux programmes en faveur des femmes, dans le contexte de l'impact du développement sur l'enfant;
- c) Une analyse du rôle et des activités actuelles du FISE dans le contexte évoqué ci-dessus;
- d) Des suggestions portant sur les mesures pouvant être prises par le FISE en faveur de la femme, de l'enfant et du développement, y compris la reformulation ou la réaffirmation de directives existantes, et d'autres indications générales relatives à des mesures futures.

38. Le FISE a reçu au siège des renseignements des bureaux régionaux, relatifs à la situation de la femme dans le contexte du développement et de son effet sur l'enfant. Les bureaux régionaux et de pays ont réexaminé leurs programmes en faveur des enfants pauvres, pour faire passer les femmes du rôle d'agent potentiel à celui d'agent véritable. Les tendances et directives futures sont à l'examen. Le rapport en est maintenant à sa phase finale et sera présenté à la Conférence mondiale en tant que document de base.

#### Tendances futures des politiques et des programmes

39. Le rapport qui sera présenté à la session de 1980 du Conseil d'administration souligne les points suivants :

- a) Le concept de l'intégration des femmes au développement ne devrait pas se traduire simplement par l'introduction d'un élément "femmes" dans les projets en cours d'exécution, ni par des avantages réservés par les projets à quelques femmes. Ce concept devrait se refléter dans les programmes analysant la situation de la femme et son incidence sur le bien-être de l'enfant dans le contexte général du développement;
- b) Les programmes consacrés exclusivement aux femmes devraient être considérés comme une étape intermédiaire, un moyen permettant d'améliorer leur situation. Des dispositions devraient être prises en vue de coordonner ces programmes à d'autres programmes de développement dans la région;
- c) Les programmes multisectoriels et moins spécialisés devraient se voir accorder une plus haute priorité s'ils sont en mesure d'aborder un certain nombre de questions et de problèmes liés à la survie des enfants;
- d) Il convient d'encourager les programmes visant à augmenter le revenu familial, à diminuer le fardeau du travail domestique et à aborder directement les problèmes liés à la survie et au bien-être des enfants;
- e) Il convient également d'accorder la priorité aux programmes visant à renforcer le rôle joué par les femmes en s'appuyant sur leurs connaissances et leurs compétences.

40. Cet examen des programmes entraîne un certain nombre de conséquences pour les politiques et programmes futurs du FISE, qui seront bien évidemment précisées lors de la session du Conseil d'administration de mai 1980.

#### IV. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

##### Mandats

41. Lors de la dix-neuvième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui s'est tenue du 15 janvier au 3 février 1975, la question de la participation des femmes au développement a été évoquée dans une déclaration (DP/83) qui comprenait certaines recommandations. Dans sa décision, le Conseil d'administration a prié l'Administrateur :

"de faire rapport sur toutes les mesures prises par le PNUD en vue de l'intégration des femmes au développement en prenant en considération l'expérience de pays ayant des systèmes socio-économiques différents, et notamment sur :

- a) La planification, la formulation, l'exécution et l'évaluation des projets et programmes du PNUD;
- b) La suite donnée aux résolutions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale traitant de cette question (E/5646, par. 151)."

Par conséquent, le PNUD a entrepris un certain nombre d'activités visant à promouvoir l'intégration des femmes au développement. Etant donné qu'à chacune des phases de cette promotion correspondent différentes mesures, elle s'est traduite par des activités diverses dans le domaine de l'information, de l'éducation, du suivi des projets et de l'élaboration des programmes.

##### Dispositions institutionnelles

42. En 1977, des directives détaillées intitulées Guidelines on the Integration of Women in Development ont été envoyées à tous les bureaux extérieurs du PNUD afin de faire connaître au personnel hors siège les modalités permettant d'accroître la participation des femmes aux programmes de coopération technique, ainsi que les avantages en découlant. Pour s'assurer que ces directives étaient appliquées, un fonctionnaire chargé spécialement de promouvoir les intérêts de la femme a été nommé dans chacun des quatre bureaux régionaux du siège du PNUD. Le PNUD a accepté de collaborer avec le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme et lui fournit tous les services d'appui possibles, en utilisant principalement son réseau de bureaux extérieurs, comme il est précisé dans la circulaire de l'Administrateur en date du 12 septembre 1979, adressée à tous les bureaux extérieurs (UNDP/ADM/FIELD/657). Le Fonds de contributions volontaires est considéré comme un complément utile des chiffres indicatifs de planification (CIP) et autres ressources du PNUD; il permet en effet de renforcer la participation des femmes aux programmes par pays du PNUD en offrant des services et des installations qui pourraient être utiles à des projets et des programmes du PNUD, mais qui ne pourraient peut-être pas être imputés sur les CIP. Le but commun du PNUD et du Fonds de contributions volontaires est d'intégrer les activités relatives aux femmes dans le cadre plus vaste du développement.

43. A l'intérieur du Programme, l'Administrateur s'est déclaré favorable à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. A partir des recommandations présentées dans le rapport du Comité spécial sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes au PNUD (février 1976) et dans le rapport du Groupe de travail du Conseil du personnel sur la condition de la femme au PNUD (juin 1977), des directives ont été élaborées et adoptées par le Groupe consultatif des questions de personnel du PNUD. Ces directives détaillées portent sur les points suivants : recrutement, représentation des femmes au niveau de la prise de décisions, possibilités de promotion, conditions de travail, accès égal aux postes extérieurs et formation. Un groupe d'action sur la condition de la femme au PNUD et au FNUAP a été créé en vue d'examiner et de suivre de près la mise en oeuvre des directives relatives à la position des femmes au PNUD.

#### Stratégies et programmes

44. Information et éducation. Une brochure intitulée L'intégration des femmes au développement : pourquoi - quand - comment, dont les auteurs sont Ester Boserup et Christina Liljencrantz 5/ a été commandée par le PNUD et publiée en mai 1975 dans les trois langues de travail de l'Organisation des Nations Unies. La même année, le PNUD a été l'un des organisateurs d'un séminaire international sur la femme et le développement organisé à Mexico en collaboration avec l'American Association for the Advancement of Science, le Conseil national mexicain de la science et de la technologie et l'UNITAR. A la suite du séminaire, l'Overseas Development Council a publié un volume intitulé Women and World Development 6/.

45. Le PNUD a également préparé un ensemble modulaire de huit unités de matériaux d'information et de formation conçus pour aider les planificateurs à accroître et à améliorer la participation des femmes au développement. L'ensemble est intitulé La femme dans le développement - Moyens d'action. On le trouve dans chaque bureau extérieur du PNUD, mais les unités peuvent être achetées séparément ou en bloc et sont disponibles en anglais, espagnol et français.

46. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, le PNUD publie un document sur les problèmes de développement intitulé "Les femmes et le nouvel ordre économique international" et une étude sur les femmes, qui fait partie d'une série d'études sur la coopération technique entre pays en développement. Ces deux publications sont préparées par des écrivains originaires de chacune des principales régions en développement (Afrique, Asie, Amérique latine et Moyen-Orient). Les écrivains participeront à un projet du Comité commun de l'information des Nations Unies dirigé par le PNUD qui vise à appuyer les préparatifs de la Conférence mondiale au niveau de l'information. L'Association des femmes africaines pour la recherche et le développement, établie à Dakar, prépare actuellement un document pour le PNUD sur la promotion de la coopération technique entre pays en développement par l'élargissement des connaissances des femmes des pays africains en matière de développement.

---

5/ Programme des Nations Unies pour le développement, 1975.

6/ (Washington, D.C., 1976).

### Suivi

47. La première réponse officielle du PNUD au mandat spécial qui lui a été confié a pris la forme d'une déclaration (DP/127), présentée à la vingtième session du Conseil d'administration qui s'est tenue du 11 au 27 juin 1975. Dans cette déclaration, ont été analysés 65 rapports des bureaux de pays sur les activités relatives aux femmes qui étaient soit en cours d'exécution, soit prévues, soit envisagées. Le rapport suivant sur la coopération technique (DP/319/Add.3) faisait partie d'une série de documents préparée en vue de la vingt-cinquième session du Conseil d'administration du PNUD, tenue du 12 au 30 juin 1978, qui comprenait un examen d'ensemble et des exposés sur les femmes, les activités en faveur des groupes les plus pauvres, l'évaluation, la planification et le développement rural. Dans le rapport était examiné un questionnaire dont le but était de vérifier dans quelle mesure les directives étaient respectées et de préciser les projets en cours d'exécution et les projets futurs consacrés aux femmes et au développement. Un certain nombre de projets ont été mentionnés dans les domaines ci-après : planification, développement rural, emploi, soins de santé primaires, enseignement scolaire et non scolaire et formation professionnelle pour les jeunes filles et les femmes.

### Elaboration des programmes

48. Dans le cadre de ses activités de suivi, le PNUD a notamment constaté que pour faire en sorte que les directives et instructions soient véritablement respectées, il fallait fournir une assistance spéciale à la programmation afin de stimuler davantage le système complexe de développement des Nations Unies. Sans cette assistance, les progrès ne peuvent qu'être ralentis par le manque d'expertise et l'inertie bureaucratique. Afin de surmonter ces difficultés, le PNUD a récemment entrepris un certain nombre d'activités à long terme dont certaines sont décrites dans les paragraphes ci-après.

49. Une étude concrète sur le rôle des femmes dans le développement rural est actuellement menée dans cinq pays d'Asie (Bangladesh, Inde, Indonésie, Pakistan et Sri Lanka) par 11 chercheurs qui travaillent au niveau des villages. Bien que le projet se déroule en Asie, il est considéré comme interrégional car ses résultats devraient avoir une signification générale. Certains d'entre eux sont déjà repris dans les discussions relatives au développement; on peut citer par exemple la nécessité de comprendre l'organisation sociale des personnes participant au développement rural avant d'entreprendre des activités de coopération technique.

50. L'OIT est agent d'exécution d'un autre projet interrégional portant notamment sur la planification et l'administration des réseaux de travaux publics. L'élément de ce projet relatif aux femmes consiste en une étude des conditions régissant la participation des femmes aux travaux publics et les effets de tels programmes sur les femmes, selon qu'elles y participent elles-mêmes ou que leurs maris y prennent part. Cette étude est effectuée par des instituts de recherche en Inde et en République-Unie de Tanzanie.

51. Le dernier projet interrégional, intitulé "La Banque mondiale des femmes", est organisé à l'échelle mondiale par un réseau de femmes agissant en leur qualité propre, et son objectif est d'offrir une aide financière et des possibilités de crédit aux femmes à faible revenu. Dans sa première phase, le projet aura trois objectifs : mettre en place un mécanisme de garanties de prêts pour les femmes, faire profiter les bénéficiaires de ces garanties de la coopération technique en vue d'assurer la viabilité de leurs entreprises, et élargir et renforcer le réseau de femmes qui participent aux prises de décisions financières dans leurs pays.

52. Le PNUD fournit dans deux régions une assistance spéciale aux programmes en faveur des femmes. En Asie, un projet régional prévoit que trois femmes administrateurs de programmes seront rattachées au Centre pour les femmes et le développement de l'Asie et du Pacifique, sous la direction d'un coordonnateur. En Afrique, une femme administrateur de programmes doit être en poste dans chacun des quatre centres multinationaux de programmation et d'exécution des projets à Lusaka, Niamey, Gisenyi et Yaoundé. Etant donné que ces deux projets en sont leurs débuts, il est encore trop tôt pour donner des détails sur la façon dont ils sont exécutés.

53. A l'appui de l'élaboration des programmes, le PNUD a entrepris en 1978 une importante évaluation de la participation des femmes rurales au développement. Cette évaluation a été menée en collaboration avec la FAO, l'OIT, l'ONU, l'UNESCO, l'ONUDI et l'OMS, la FAO jouant le rôle principal. En outre, les commissions régionales, le FNUAP, le FISE et le PAM ont, dans la mesure du possible, offert des avis et une aide qui se sont révélés fort précieux.

54. Le premier objectif de cette évaluation est de mettre le système des Nations Unies mieux en mesure de conseiller les gouvernements sur la façon d'élaborer des programmes en faveur des femmes dans le cadre des projets de coopération technique. Etant donné que cette évaluation de fond doit reposer sur une vaste base géographique et offrir en même temps une analyse détaillée des problèmes rencontrés par les femmes rurales au niveau des projets, il a été décidé de la diviser en deux parties : i) examens théoriques donnant une vue d'ensemble de la situation des femmes dans chacune des quatre régions en développement et ii) missions sur le terrain, effectuées en Haïti, en Indonésie, au Rwanda et en République arabe syrienne. Un rapport analytique sur cette étude sera présenté à la vingt-septième session, en 1980, du Conseil d'administration du PNUD et à la Conférence mondiale en tant que document d'information. Le texte intégral du rapport sera mis officieusement à la disposition des participants de la Conférence mondiale.

#### Programmes pour la deuxième moitié de la Décennie

55. L'évaluation susmentionnée, qui est en voie d'achèvement, permettra de formuler les futurs politiques et programmes, et des recommandations à cet effet figureront dans les rapports à paraître.

## V. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION

### Mandats

56. Le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) a présenté un rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social et du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement. Les résolutions de ces organes concernant les femmes servent donc en partie de mandats aux activités du FNUAP. En outre, le rapport de la Conférence mondiale des Nations Unies sur la population, 1974,

"Prie instamment les pays a) de veiller à ce que la promotion de l'égalité entre l'homme et la femme fasse partie intégrante de leur effort de développement; b) d'abolir toute discrimination fondée sur le sexe, en droit et en fait; c) d'informer les femmes, à tous les niveaux socio-économiques, de leurs droits et de leurs responsabilités; d) de faire participer les femmes à tous les stades et à tous les niveaux, à la planification et à la mise en oeuvre des programmes de développement 7/."

57. Pendant la période 1974-1975, immédiatement avant la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, le FNUAP a fourni une assistance financière au secrétariat de la Conférence, à la Conférence proprement dite, et aux activités de suivi. Une tribune des femmes sur la population et le développement, tenue en 1979 avec l'assistance du FNUAP, a été organisée en vue d'encourager les dirigeantes féminines à formuler et à mettre en oeuvre des politiques nationales et internationales.

58. Depuis la Conférence qui s'est tenue à Mexico en 1975, le FNUAP a entrepris des efforts systématiques pour appliquer les recommandations du Plan d'action mondial. En septembre 1975, le Directeur exécutif du FNUAP a nommé un petit groupe d'étude interne sur la question du rôle de la femme en matière de population et de développement, chargé d'examiner les activités du FNUAP et d'établir des principes directeurs qui faciliteraient la mise en application des études de recherche et des programmes d'action récents destinés à intégrer plus complètement les femmes aux activités en matière de population et de développement.

59. Les principes d'action intitulés Les femmes, la population et le développement : principes pour l'élaboration de programmes, la formulation, la mise en oeuvre et l'évaluation de projets, ont été distribués à tous les membres du personnel du FNUAP et du PNUD en 1977, pour servir de cadre à une aide aux projets intéressant les femmes. En 1979, a été incorporé au manuel du FNUAP un chapitre sur les femmes, pour une évaluation des besoins et l'élaboration des programmes.

60. Afin de faire le point sur l'état d'avancement des activités et de déterminer de nouvelles priorités visant à l'intégration de la femme dans les activités en matière de population et de développement, le FNUAP a également :

---

7/ (Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.XIII.3), p. 48.

a) Délibéré avec diverses institutions spécialisées de l'ONU, ainsi qu'avec des spécialistes, des organes gouvernementaux et autres experts des services extérieurs;

b) Effectué un sondage d'opinion, auprès de spécialistes d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, d'Europe et des Etats-Unis d'Amérique; ce sondage a été résumé dans un rapport intitulé "Toward the Integration of Women in Population/Development Related Activities";

c) Mis sur pied en 1979 à son siège un groupe technique s'occupant des programmes concernant la femme et la jeunesse.

61. Le Fonds a également fourni une assistance au secrétariat de la Conférence mondiale.

#### Stratégies et programmes

62. Le Groupe technique du programme concernant la femme et la jeunesse du FNUAP a récemment établi un rapport intitulé "Les projets en matière de population et de développement relatifs aux femmes 1969-1979", qui ont bénéficié d'une aide du Fonds durant ces dix dernières années.

63. Afin de suivre l'évolution historique de l'apport de fonds fait par le FNUAP aux projets relatifs aux femmes et de parvenir à une vue d'ensemble descriptive, 106 projets ont été analysés. Ils ont été divisés en 68 projets directs (c'est-à-dire les projets concernant expressément la condition de la femme dans une région donnée, les projets dans le titre desquels les femmes sont mentionnées et ceux qui s'adressent tout spécialement aux femmes), et 32 projets concernant indirectement les femmes, c'est-à-dire ceux dans lesquels les femmes constituent implicitement un groupe cible. Les projets de la deuxième catégorie sont en fait plus nombreux que ne l'indiquent les chiffres. Ils ont été répartis en trois groupes : les projets financés avant la Conférence mondiale des Nations Unies sur la population de 1974 (17 éléments), les projets financés en 1974-1975 (quatre éléments) et les projets financés après 1975 (47 éléments).

64. L'analyse a permis de distinguer les caractéristiques suivantes du processus de financement du FNUAP; les projets intéressant directement les femmes étaient plus orientés vers la recherche, étaient exécutés directement et s'adressaient à un pays donné. En revanche, les projets indirects étaient plus orientés vers la formation et avaient plus de chance d'être réalisés par des organisations non gouvernementales. Vingt-neuf p. cent des projets des deux groupes étaient orientés vers l'action.

65. Les deux conférences mondiales de 1974 et 1975 ont marqué la coupure décisive dans le financement par le FNUAP des projets relatifs aux femmes - les projets sont passés de 17 avant les conférences à 47 après les conférences. Le trait le plus frappant de la période antérieure est cependant le souci de susciter une prise de conscience chez les femmes et les collectivités. Pendant la période des conférences (1974-1975), plusieurs projets ont été financés pour établir des données

sur les femmes et pour fournir des services d'appui pour les conférences. Dans la période qui a suivi ces conférences, on s'est tourné plutôt vers des projets associant la recherche et l'action, vers des projets relatifs à la communication et à l'information, qui sont passés de 0 p. 100 avant les conférences à 18 p. 100 après ces dernières, et au concept d'ensemble (projets de préparation à la vie de famille), par exemple.

66. Vu l'importance des principes directeurs établis par le FNUAP, les catégories des principes ont été utilisées pour l'analyse historique des 47 projets relatifs aux femmes postérieurs aux conférences. Un des traits les plus frappants est que le FNUAP s'est manifestement attaché à rassembler des données de base sur la situation socio-économique aussi bien que sur la situation familiale de la femme dans le contexte de la société plus vaste dans laquelle elle vit aujourd'hui. Le FNUAP s'est également employé à mettre plus particulièrement l'accent sur des projets visant à accélérer la participation et l'intégration à part entière des femmes dans la population nationale et les processus de développement.

67. Le Fonds a signalé que l'étude laissait apparaître le besoin de créer une recherche de base et une recherche appliquée plus importantes (c'est-à-dire des projets recherche-action) sur cette question; de reformuler un cadre plus vaste pour le dossier touchant la recherche, l'application et l'évaluation des projets visant à l'intégration du rapport complexe femme-population-développement; de revoir les principes d'action à l'intérieur de ce cadre, et de mettre en place un système informatique de gestion sur les projets et les résultats qui sera accessible et utile, d'une part au FNUAP, et d'autre part aux institutions spécialisées, aux gouvernements et aux organisations en général.

#### Contraintes

68. Le rapport examine les problèmes que posent la formulation et l'analyse des projets avant leur approbation. Il mentionne les problèmes relatifs au changement de la définition et de l'interprétation des concepts d'environnement, d'intégration des projets relatifs aux femmes, et des aspects économiques, sociaux, politiques et humains du développement. En outre, le rapport fournit quatre listes de contrôle pour l'élaboration de projets, dont une liste sur l'accès aux éléments critiques, une deuxième sur les rapports avec le développement, une troisième sur "l'aspect complémentaire" d'un projet - c'est-à-dire la façon dont il est rattaché aux besoins et aux connaissances, et une quatrième sur les aspects coût-utilité de l'analyse de projets.

#### Programmes pour la seconde moitié de la Décennie

69. L'étude fournit des renseignements précieux sur l'élaboration de programmes futurs, mais ne fait aucune suggestion particulière. Le Fonds a informé le Secrétariat de l'ONU qu'il avait entrepris un autre examen de son programme global sur les femmes et qu'au cours de l'année 1980 il reformulerait les politiques et les programmes.

## VI. PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

### Mandats

70. Le Programme alimentaire mondial a été créé en 1962 par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, afin de fournir une aide alimentaire aux pays en voie de développement. Comme suite aux recommandations de la Conférence mondiale sur l'alimentation (1974), le Comité des politiques et des programmes d'aide alimentaire a été élargi en 1976: d'un comité intergouvernemental comprenant 24 nations, il est passé à un organe composé de 30 nations et qui se réunit deux fois par an pour superviser et, entre autres, pour coordonner une aide alimentaire multilatérale et bilatérale, dans des projets "Des vivres pour du travail", des projets d'alimentation complémentaire de groupes vulnérables, et des projets d'urgence.

### Dispositions institutionnelles

71. En mai 1976, un groupe de travail interdivisions sur le rôle des femmes dans le développement a été créé par le Directeur exécutif du PAM afin d'aider celui-ci à mettre en oeuvre le Plan d'action mondial et de le conseiller sur les politiques et les programmes dans lesquels une aide alimentaire pourrait être utilisée pour accroître le rôle de la femme dans l'agriculture et le développement rural.

### Programmes et stratégies

72. Le Directeur du PAM a présenté à la septième session du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire qui s'est tenue à Rome du 14 au 25 mai 1979 une note sur la contribution de cet organisme à la Décennie des Nations Unies pour la femme (PAM/CFA : 7-8 mars 1979). Les programmes du PAM qui concernent les femmes sont multisectoriels et comprennent des programmes d'alimentation complémentaire, des séminaires destinés aux fonctionnaires des services extérieurs, la collecte de données sur les femmes dans les projets du PAM, des projets spéciaux déterminés à partir des besoins d'un pays ou d'un groupe et le recrutement d'un plus grand nombre d'agents féminins au siège et dans les services extérieurs, dans la catégorie des administrateurs et dans les autres catégories.

73. Le Programme participe au Programme interinstitutions commun pour la Décennie des Nations Unies pour la femme par un échange de renseignements et de données sur les activités prévues et en cours pour le rapport biennal présenté à l'Assemblée générale. Il collabore aussi avec le PNUD à l'évaluation des efforts réalisés ces dernières années en vue d'accroître la participation des femmes au développement.

### Plans futurs

74. Le Programme envisage d'introduire des mesures particulières pour étudier de façon continue l'établissement, l'application et l'évaluation de ses projets afin d'élaborer une estimation précise de leur impact sur le rôle de la femme.

## VII. INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

### Mandat et principes d'action

75. Le mandat de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) est de renforcer, par l'accomplissement de ses fonctions, l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité et de la promotion du développement économique et social. Dans ce contexte, l'UNITAR entreprend des travaux sur la situation de la femme, soit dans le cadre de ses propres programmes de recherche et de formation, soit en collaboration avec d'autres organisations, institutions ou sociétés sous l'autorité du Directeur exécutif. Le Conseil d'administration de l'UNITAR formule les principes et les politiques qui régissent les activités et les opérations de l'Institut; il examine et approuve le programme de travail. Le Directeur exécutif présente un rapport au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies sur l'exécution de ce programme de travail.

76. Le Plan d'action mondial adopté à Mexico a demandé que soit encouragé un large échange des renseignements et des résultats de la recherche et de recourir le plus possible aux universités et aux instituts de recherche nationaux et régionaux existants, y compris, entre autres, l'UNITAR 8/.

### Recherche et échange de renseignements

77. L'Institut a entrepris depuis 1975 un certain nombre d'activités dans le domaine de la recherche et de l'échange de renseignements relatifs au rôle de la femme. En juin 1975, l'UNITAR a subventionné un séminaire sur le rôle de la femme dans le développement en collaboration avec l'American Association for the Advancement of Science (AAAS) et du Conseil national mexicain de la science et de la technique. Cette même année, a été publié un numéro spécial de UNITAR News sur le rôle de la femme dans l'Organisation des Nations Unies 9/. En 1977, l'UNITAR a réuni un colloque sur les femmes et le processus de prise de décisions à l'Organisation des Nations Unies, dont les actes et les documents ont été publiés dans un ouvrage en deux volumes 10/.

---

8/ Rapport de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, 1975 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.IV.1), par. 173. Les paragraphes 183, 187 et 189 du Plan d'action mondial se rapportent également aux activités de l'UNITAR relatives à la femme. Le travail de l'UNITAR entre dans le cadre des objectifs principaux 1 et 2 du Programme interinstitutions commun en vue de la promotion de la femme, à savoir : de promouvoir l'introduction, dans les plans et/ou les programmes de développement nationaux, de mesures visant à assurer l'intégration complète des femmes dans la société, à développer les systèmes de suivi pour évaluer les progrès accomplis ainsi que d'accroître la participation des femmes dans la vie politique et dans le processus de prise des décisions à tous les niveaux, y compris dans la coopération internationale et le renforcement de la paix dans le monde.

9/ Women and the United Nations, UNITAR News, vol. 7, No 1 (1975).

10/ The United Nations and Decision-making : the Role of Women, publié par Davidson Nicol and Margaret Croke (New York, UNITAR 1978), vol. I et II.

78. En 1979, l'UNITAR a établi une série de documents 11/ pour la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, qui s'est tenue cette année-là à Vienne.

#### Activités futures

79. L'Institut envisage de réunir un colloque sur le rôle de la femme créatrice dans le développement social immédiatement avant la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme de 1980. L'Institut continuera à coopérer avec des organisations à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies pour des travaux ayant trait à l'égalité entre l'homme et la femme et des études liées à la promotion de la femme. L'Institut fournira des renseignements et des avis dans le cadre de ses compétences techniques, et servira de centre de documentation pour ces activités.

80. L'Institut envisage de publier un volume contenant des exposés, qui comprendra des documents sur les aspects du rôle de la femme d'un point de vue international. L'Institut prévoit également de publier, à la fin de la Décennie, un numéro spécial de UNITAR News qui fera le point sur la situation de la femme.

---

11/ "The Implications of UNCSTD's 'Ascending Process' for the Exploitation of Women and Other Marginalized Social Groups" de Pamela M. D'Onofrio, document de travail sur la science et la technologie No 7; "Women and Technology in the Industrialized Countries" de Maria Bergom-Larsson, No 8; "Women and Technological Development in Agriculture : An Overview of the Problems in Developing Countries" de Zeneberworke Tadesse, No 9; "The Impact of Science and Technology and the Role of Women in Science in Mexico" de Mangalam Srinivasan, No 10.

## VIII. ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

### Mandat

81. A la suite de l'adoption du Plan mondial d'action pour la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la femme en 1975, la politique de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant les travailleuses a été renforcée par la Déclaration et la résolution sur l'égalité de chances et de traitement pour les travailleuses adoptées à la soixantième session de la Conférence de l'OIT.

### Dispositions institutionnelles

82. En avril 1976, un Bureau pour les questions des travailleuses a été créé à l'OIT. La responsabilité essentielle du Bureau est de conseiller le personnel régional, ainsi que les services techniques de l'OIT, sur la nouvelle orientation à donner à leurs programmes pour répondre aux besoins des travailleuses, ainsi que de coordonner l'ensemble des activités pour assurer la cohérence du programme de l'OIT concernant les femmes. Le Bureau est également chargé de veiller à ce que toutes les questions concernant les travailleuses soient dûment prises en considération dans tous les aspects et tous les domaines des activités de l'OIT. Il s'agit notamment de la formation professionnelle, de la législation et de l'administration du travail, des conditions de travail et de la sécurité sociale.

### Programmes et stratégies

83. La Conférence mondiale sur l'emploi, qui s'est tenue du 4 au 17 juillet 1976, a reconnu le rôle important joué par les femmes dans la stratégie des besoins essentiels en tant que principales responsables de l'approvisionnement en aliments, vêtements, etc., et a souligné la nécessité d'améliorer la condition de la femme dans les pays en développement, en particulier dans les zones rurales. La Conférence sur l'emploi a notamment recommandé d'alléger le travail et les corvées dévolues aux femmes, en améliorant leurs conditions de travail et d'existence et en investissant pour elles des ressources dans les zones rurales. Aux termes de la résolution adoptée à la soixante-cinquième session de la Conférence de l'OIT (juin 1979) concernant la suite à donner à la Conférence mondiale de l'emploi, l'OIT a été notamment priée :

"d'attirer l'attention sur la nécessité d'améliorer la condition des travailleuses et de prendre des mesures propres à favoriser leur participation au développement selon les principes de l'égalité de chances et de traitement...; ces efforts /devaient/ viser surtout à améliorer la condition des femmes rurales et leur contribution au développement."

84. Des conférences et des réunions techniques sont également organisées pour appeler l'attention sur les problèmes des travailleuses. Des mesures spéciales ont été prises récemment pour inscrire des questions concernant les travailleuses à l'ordre du jour de toutes les conférences régionales de l'OIT.

85. A sa soixante-cinquième session (juin 1979), la Conférence de l'OIT a décidé d'incorporer un paragraphe spécial sur les femmes âgées, déclarant que des efforts spéciaux devaient être faits pour faciliter le réemploi des femmes reprenant du travail après une absence due à leurs responsabilités familiales.

#### Etablissement de normes

86. Il est recommandé dans le Plan d'action de l'OIT que l'Organisation prenne des mesures pour examiner et, éventuellement, réviser tous les instruments de protection, afin de déterminer si leurs dispositions sont encore adéquates à la lumière de l'expérience acquise depuis leur adoption et de les mettre à jour en fonction des nouvelles connaissances scientifiques et techniques. A cette fin, un certain nombre d'articles seront publiés en 1980-1981 dans la Revue internationale du Travail, afin de dégager les diverses manières d'envisager ce problème important des travailleuses, selon la situation socio-économique de pays choisis. L'OIT a entrepris des consultations générales avec ses membres, a effectué plusieurs études et a organisé en octobre 1978 une réunion consultative tripartite pour déterminer s'il est souhaitable de réviser de nouveau les normes de l'OIT concernant le travail de nuit des femmes employées dans l'industrie 12/. Les opinions exprimées à la réunion n'ont pas été unanimes en ce qui concerne le bien-fondé d'une révision des normes existantes relatives au travail de nuit des femmes dans l'industrie ou de l'adoption de nouvelles normes applicables au travail de nuit. L'OIT poursuit ses recherches en la matière, à la fois dans les pays industrialisés et dans les pays en développement.

87. La Convention No 149 et la Recommandation No 157, fixant des normes minimums applicables au personnel infirmier en général, mais intéressant particulièrement les femmes ont récemment été adoptées. En outre, sur la base d'une enquête effectuée en application de l'article 19 de la Constitution de l'OIT, il a été décidé d'élaborer une version révisée et mise à jour de la Recommandation No 23 relative à l'emploi des femmes ayant des responsabilités familiales qui garantirait l'égalité de chances et de traitement des travailleurs des deux sexes. Le nouvel instrument proposé, qui doit être examiné lors de la Conférence de l'OIT de 1980, portera notamment sur les politiques nationales, la formation et l'emploi, la réduction du temps de travail, l'organisation du travail d'équipe, le travail à temps partiel, les congés en cas de maladie des enfants, les services de puériculture, la sécurité sociale, etc. 13/.

---

12/ Trois conventions de l'OIT interdisent le travail de nuit des femmes dans l'industrie : il s'agit des Conventions No 4 (1919), No 41 (1934) et No 89 (1948). Voir les documents suivants de l'OIT : Travail de nuit, rapport d'une réunion consultative tripartite (Genève, 26 septembre-3 octobre 1978) (TAMNW/1978/VI); Travail de nuit, document de travail d'une réunion consultative tripartite Genève, 26 septembre-3 octobre 1978 (TAMNW/1978/I); voir également : J. Carpentier et P. Casamian : Le travail de nuit : effets sur la santé et la vie sociale du travailleur, Genève, BIT, 1977. L'organisation du temps de travail dans les pays industrialisés : document principal du Colloque tripartite de l'OIT sur l'aménagement du temps de travail et les problèmes sociaux relatifs au travail par équipes dans les pays industrialisés (Genève, 3-11 mai 1977).

13/ Egalité de chances et de traitement pour les travailleurs des deux sexes : travailleurs ayant des responsabilités familiales (Genève, Bureau international du Travail, 1980), Conférence internationale du Travail, soixante-sixième session rapport VI (1) /...

88. En ce qui concerne la protection de la maternité, le Groupe de travail sur les normes internationales du travail, créé par le Conseil d'administration à sa deux-cent-deuxième session (février-mars 1977), a conclu que les normes actuelles relatives à la protection de la maternité devaient être révisées 14/. Un projet de recherche a été entrepris avant la fin de 1979 pour analyser les tendances nouvelles dans le domaine de la protection de la maternité, en vue notamment de réviser éventuellement la Convention No 103, et des monographies concernant à la fois les pays industrialisés et les pays en développement seront effectuées.

#### Activités techniques et opérationnelles

89. Le programme de l'OIT pour la formation des femmes en cours d'emploi a été mis sur pied dans le cadre de la Convention No 142 et de la Recommandation No 150 récemment adoptées. Le programme vise à accroître la participation des femmes aux systèmes de formation existants et à encourager l'acquisition de qualifications qui faciliteront l'accès des femmes à un emploi rémunérateur. La majorité des programmes, qui sont appliqués dans les zones rurales des régions en développement, sont conçus de façon à faire correspondre la formation professionnelle aux exigences de la vie quotidienne. La plupart des programmes en cours offrent des possibilités en dehors du système d'enseignement scolaire, sont axés sur l'emploi, portent sur des questions pratiques et sont liés au processus de production

90. Au niveau de la politique générale, un effort a été fait pour incorporer autant que possible un élément concernant les femmes dans les projets faisant intervenir la coopération technique. La priorité est accordée aux femmes des zones rurales, des zones urbaines de taudis, ainsi qu'aux femmes ayant des responsabilités familiales. Des principes directeurs ont été élaborés pour aider les experts de l'OIT à faire une plus large place aux activités de coopération technique destinées aux femmes et à conseiller les gouvernements qui cherchent à améliorer la condition de la femme.

91. Dans le but de renforcer les dispositifs administratifs traitant des questions intéressant les travailleuses, l'OIT, en collaboration avec le Gouvernement belge, a organisé en novembre 1977 un colloque au cours duquel ont été examinés les moyens permettant d'accroître l'efficacité des bureaux et des commissions et d'évaluer les progrès accomplis dans l'application du principe de l'égalité de chances et de traitement pour les hommes et les femmes.

#### Recherche, rassemblement de données et diffusion de renseignements

92. L'OIT a entrepris un projet de recherche sur les services et les installations nécessaires pour assurer l'égalité concrète de chances et de traitement entre les travailleurs et les travailleuses des pays d'Europe de l'Est 15/. Des études

---

14/ Rapport final du Groupe de travail sur les normes internationales du travail. Bulletin officiel, numéro spécial, vol. LXII (1979), Série A.

15/ "Egalité de chances et de traitement en matière d'emploi : le rôle de l'infrastructure sociale dans les pays de l'Europe de l'Est" (Genève, Bureau international du Travail, 1979).

statistiques ont été entreprises sur la participation des femmes aux activités économiques dans les régions d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, ainsi que dans les pays membres du Conseil d'assistance économique mutuelle. Dans le cadre du Programme mondial de l'emploi, plusieurs études ont été réalisées dans diverses régions du monde pour évaluer la place de la femme dans la main-d'oeuvre rurale. Un certain nombre d'études ont été également entreprises sur l'emploi en Asie du Sud et du Sud-Est, en Europe 16/ et en Amérique latine 17/. Un vaste projet de recherche axé sur la politique et portant sur les programmes concernant la population et le travail a été entrepris en 1972. Depuis 1978, un projet mondial de recherche concernant les effets de l'évolution démographique sur le rôle et la condition de la femme est en cours d'exécution. Dans la région de l'Asie, un séminaire sous-régional sur la condition et le rôle de la femme dans le secteur public s'est tenu à Dacca (Bangladesh) en décembre 1977, pour examiner les rapports réciproques entre la condition de la femme et les questions démographiques dans cinq pays.

93. Dans le domaine de la diffusion de renseignements sur les facteurs concernant les travailleuses, le Bureau pour les questions des travailleuses publie deux fois par an en anglais et en français un bulletin intitulé "Femmes au travail". Le deuxième numéro de 1979 était consacré aux problèmes des travailleuses dans les pays industrialisés socialistes et à économie de marché (No 2/1979). Un autre numéro sur les femmes et le développement doit paraître en 1980. Une brochure d'information de l'OIT intitulée "Equal Rights for Women", publiée à la fin de 1977, contient des renseignements généraux sur plusieurs secteurs d'activités de l'OIT, notamment la formation professionnelle et le rôle des femmes dans les zones rurales.

Programmes prévus pour la deuxième partie de la Décennie  
(1980-1985)

94. Le programme de l'OIT suivra le modèle général fixé en 1975. Les recommandations des conférences régionales et de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, qui aura lieu en 1980, contribueront également à l'application des résolutions de l'OIT adoptées à sa soixantième session (voir par. 81 ci-dessus). Les organisations non gouvernementales, ainsi que les congrès syndicaux, bénéficieront également d'un appui et d'une coopération concrète dans l'application de leurs propositions. Les incidences des projets et des programmes de l'OIT pour les travailleuses des diverses régions seront examinées afin de les améliorer. Le Bulletin d'information "Femmes au travail" et divers documents d'information continueront à être publiés et les études sur les travailleuses seront élargies. Dans ce contexte, une attention particulière sera accordée aux problèmes des femmes les plus pauvres des zones rurales et urbaines.

---

16/ The impact of the recent economic slowdown on the employment opportunities of Women, Programme mondial de l'emploi, Documents de travail, Bureau international du Travail, Genève, mai 1977 (WEP.2-32/WP4).

17/ Organisation internationale du Travail, Programme régional d'emploi pour l'Amérique latine et les Caraïbes (OIT/PREALC) Participación laboral femenina y diferencias de remuneraciones segun sexo en América Latina, Investigaciones sobre empleo, No 13.

IX. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Mandats

95. Les résolutions 2/66 et 10/75 respectivement adoptées par le Conseil et par la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en ce qui concerne l'intégration des femmes dans le développement agricole et rural renforcent la base des politiques de la FAO concernant les femmes et l'application du Plan mondial d'action.

96. En 1977, la Conférence de la FAO a adopté une résolution 14/77 demandant à la FAO d'inclure à l'ordre du jour de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural un point intitulé "Le rôle croissant des femmes dans tous les domaines du développement rural, y compris les politiques et les moyens nécessaires pour leur permettre de participer pleinement et de manière équitable à l'élaboration des politiques ainsi qu'à la planification et à la mise en oeuvre de la réforme agraire et du développement rural".

97. La Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural tenue à Rome du 12 au 20 juillet 1979 avait inscrit notamment à son ordre du jour un point intitulé "L'intégration des femmes au développement rural". Au titre de ce point, quatre domaines relatifs à la condition et au rôle des femmes ont été examinés, à savoir : l'égalité de statut juridique, l'accès des femmes aux services ruraux, l'organisation et la participation, et les possibilités d'éducation et d'emploi. La Conférence de la FAO a permis de procéder à un examen d'ensemble du rôle des femmes rurales dans le développement rural, de déterminer certains problèmes que rencontrent les femmes rurales et de montrer que ces problèmes, qui ne concernent pas uniquement les femmes, occupent une large place dans le développement rural dans son ensemble.

Dispositions institutionnelles

98. En avril 1976, le Directeur général de la FAO a créé un Groupe de travail interdivisionnaire sur la participation des femmes au développement chargé de lui donner des avis sur les politiques et les programmes pertinents dans le but d'intégrer les femmes aux efforts de l'Organisation en ce qui concerne le développement agricole et rural.

99. Le Groupe de travail qui opère par l'intermédiaire de quatre équipes de travail tient des séances régulières auxquelles participent les représentants des différentes unités de la FAO et joue un rôle catalyseur, coordonnateur et consultatif au sein de l'Organisation. Il doit également contribuer à promouvoir une prise de conscience de l'importance économique et sociale que le rôle des femmes dans l'agriculture et le développement rural peut avoir pour les programmes de la FAO et comment ce rôle peut être renforcé. Il est desservi par la Division des ressources humaines, des institutions et de la réforme agraire de la FAO. Le Service de l'économie familiale et des problèmes sociaux de la FAO est chargé d'assurer le secrétariat du Groupe de travail. Un groupe spécial de trois fonctionnaires se charge de promouvoir ses travaux dans l'ensemble de la FAO.

100. La FAO est membre du Comité mixte pour la promotion de l'aide aux coopératives (COPAC) 18/ qui a pour fonction essentielle de promouvoir une assistance coordonnée aux coopératives. Au COPAC, un groupe de travail spécial pour les femmes est chargé de promouvoir l'intégration des femmes au mouvement coopératif. C'est en partie grâce à ce groupe que le colloque du COPAC sur l'évolution du mouvement coopératif, tenu en 1977, et le colloque de 1978 sur le rôle des coopératives dans la lutte contre la pauvreté rurale, avaient à leur ordre du jour un point relatif à la participation des femmes au développement grâce aux coopératives, et que des recommandations figurent dans les rapports de ces colloques. Les participants au colloque de 1978 ont eu connaissance des résultats d'une enquête sur la participation des femmes pauvres des zones rurales au développement.

### Programmes et stratégies

101. L'un des principaux objectifs de la FAO est d'aider les pays membres à planifier, élaborer et exécuter des programmes en vue de l'intégration des femmes au développement par des mesures adoptées à l'échelon national, sous-régional, régional et interrégional.

102. Le programme du Service de l'économie familiale et des programmes sociaux, qui met particulièrement l'accent sur l'aide aux femmes et aux familles rurales sert de pivot aux programmes consacrés à la participation des femmes au développement rural. Il encourage la planification à l'échelon national, y participe et se charge de promouvoir la coopération technique entre pays en développement. A cet effet, il reste en contact étroit avec le personnel de la FAO au niveau du pays, avec les représentants résidents du PNUD et avec d'autres organismes de financement. En outre, il recueille et analyse les données sur les femmes rurales. Il fournit une assistance aux pays en vue d'élaborer et de renforcer des programmes de vulgarisation en économie familiale rurale consacrés aux femmes et aux familles des zones rurales, et de mettre les institutions à même de former des moniteurs d'enseignement ménager et d'autres agents communautaires.

103. L'Organisation a mis sur pied un certain nombre de programmes mondiaux 19/ dans les domaines particuliers ci-après : politique et planification alimentaires

---

18/ Le COPAC compte parmi ses membres l'OIT, l'Alliance coopérative internationale, la Fédération internationale des producteurs agricoles, la Fédération internationale des travailleurs des plantations, de l'agriculture et des secteurs connexes, le Conseil mondial des coopératives d'épargne et de crédit ainsi que d'autres membres des organismes des Nations Unies. Le COPAC tient des réunions tous les six mois et un colloque environ tous les deux ans, il encourage la recherche axée sur des activités concrètes et fournit divers services sous forme de consultations et de rapports spéciaux.

19/ Pour une description détaillée, voir "Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture" (E/CN.6/628, 26 novembre 1979), par. 44 à 56, soumis à la vingt-huitième session de la Commission de la condition de la femme, février-mars 1980.

et nutritionnelles, prévention des pertes de produits alimentaires 20/, campagne mondiale contre la faim 21/, programmes de crédit agricole, création et gestion de coopératives, et rapport entre la population et le développement rural. C'est par l'intermédiaire des éléments de ces divers programmes mondiaux que la FAO atteint les femmes participant à l'agriculture et au développement rural. Une attention particulière est accordée à la formation professionnelle en matière d'animation, d'organisation et de gestion aux échelons local et national. L'accent est mis sur les projets qui ont un effet catalyseur sur le développement rural. Un certain nombre de projets sont présentés ci-après à titre d'illustration.

104. En 1975, la Conférence mondiale sur le crédit agricole, qui s'est tenue à Rome, a adopté une résolution recommandant qu'un plus grand nombre d'agriculteurs des deux sexes puissent bénéficier du crédit. A sa dix-huitième session, la Conférence de la FAO a fait sienne cette recommandation et le Programme international de développement du crédit agricole (SACRED) a été institué. Dans le cadre de ce programme, on a mis en place des mécanismes pour obtenir des fonds auprès de diverses institutions pour le développement. Une étroite collaboration s'est établie avec les associations régionales de crédit agricole dont les petits établissements de crédit agricole sont membres. Ainsi, les projets propres à donner aux femmes l'accès à des activités rémunératrices sont plus aisément exécutés, car l'accès au crédit institutionnel se trouve facilité. Les projets entrepris au titre de ce programme varient d'une région à l'autre en fonction du type d'institution rurale et des activités de développement en cours.

105. Le Programme connexe de développement de systèmes de gestion appropriés des directives agricoles vise à améliorer la gestion des coopératives. Dans de nombreux pays en développement, la participation dans les coopératives est fonction de la propriété. Ce sont en général les hommes qui sont membres de la coopérative, ont le droit de vote et le droit de regard sur les recettes tirées de l'exploitation et ce sont eux qui occupent les postes de direction. On tente toutefois d'amener des changements dans les statuts et les pratiques afin de renforcer la participation des femmes dans les coopératives. Un manuel de gestion va paraître et, dans un pays, il portera sur les coopératives de femmes et devrait servir de modèle. Dans les pays où l'on commence à mettre sur pied des coopératives de femmes, ce programme devrait permettre de les atteindre.

106. Les objectifs prioritaires du Programme relatif à la population dans le développement rural, appuyé par le FNUAP, sont, entre autres, la promotion des activités visant à améliorer la condition des femmes dans les zones rurales, les conditions de vie des familles rurales, les possibilités d'emploi et l'accès des femmes aux services communautaires, en particulier en ce qui concerne les services de santé, de soins des enfants et de planification de la famille.

---

20/ Voir Programme pour la prévention des pertes de produits alimentaires de la FAO (Rome, 1979).

21/ Voir "Campagne mondiale contre la faim - Action pour le développement" (Rome, A/L3668, 1978).

### Recherches, études de cas et publications

107. Comme suite à la résolution 77/14 concernant la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, la FAO a apporté une aide financière à un certain nombre d'institutions nationales et de particuliers qui ont entrepris des études sur la situation et le rôle des femmes dans le développement rural. Divers dossiers d'information élaborés aux niveaux national et régional et des études de cas ont été ajoutés à la documentation établie à l'intention de la Conférence. Une étude sur la situation juridique des femmes rurales a été faite. Un rapport d'experts sur l'intégration des femmes rurales au développement en Asie et au Proche-Orient a été achevé en 1977; des rapports traitant de la participation des femmes au mouvement coopératif de la lutte contre la pauvreté dans les campagnes (1979) et des statistiques concernant le rôle des femmes dans la production agricole (1979) ont également été publiés.

108. Parmi les autres publications de portée mondiale, il convient de citer un ouvrage sur la famille dans le développement rural intégré, qui représente une conception intégrée du développement rural et les moyens d'action pertinents. Sept volumes de matériel pédagogique portant sur l'économie domestique rurale a été mis au point dans le cadre des programmes de développement rural. Ils traitent des questions suivantes : préservation et préparation des aliments, moyens d'économiser le travail. Un document intitulé "Formation de moniteurs dans l'enseignement ménager aux fins du développement rural" (1978) rend compte des critères qui doivent présider à la création, dans le cadre du développement rural, de centres de formation de personnel d'enseignement ménager. Un document sur la participation des femmes aux activités de la pêche a été établi à l'occasion d'une réunion sur la formation d'agents féminins de vulgarisation qui s'est tenue à Madras, du 23 au 28 avril 1978, à l'intention de cinq pays du golfe du Bengale. On a également établi une bibliographie informatisée des ouvrages et documents de la FAO parus entre 1966 et 1976 intitulée "Les femmes et la famille dans le développement rural".

109. En 1977, le Comité pour la promotion de l'aide aux coopératives, qui collabore avec la Fédération internationale pour le planning familial, a aidé à la préparation d'une brochure intitulée "Common Concern" (Préoccupations communes) qui traite de l'éducation de la famille et de l'éducation concernant la vie rurale.

### Politiques et programmes d'avenir

110. L'Organisation indique qu'au cours des cinq dernières années "elle s'est efforcée de corriger le déséquilibre résultant de l'accent exagéré qu'elle avait mis sur le développement de la production agricole au détriment des ressources humaines" (E/CN.6/628, par. 76). Aux termes de la politique adoptée récemment par l'Organisation, le développement rural a pour but d'améliorer la qualité de la vie de tous les éléments de la population rurale. Concrètement, cela consiste à mettre davantage l'accent sur les programmes qui visent la population pauvre des zones rurales. Dans cette perspective, la manière dont les femmes contribuent, en tant qu'épargnantes et productrices de revenus, à assurer

le niveau de vie de leurs familles, a fait l'objet d'une attention particulière. Les politiques d'avenir mettront donc l'accent sur l'intégration des femmes au développement agricole et rural et viseront à faciliter l'accès des femmes aux ressources et aux activités productrices de revenus de façon à accroître leur autonomie et à faire d'elles des agents à part entière du développement, tant sur le plan des politiques qu'au niveau opérationnel. Les programmes futurs seront renforcés de manière à aider les pays membres et les organisations non gouvernementales à appliquer la Déclaration de principe et le Programme d'action adoptés par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural 22/. Ils seront renforcés davantage encore et mettront plus nettement l'accent sur la politique de la FAO visant à ce que l'intégration des femmes rurales devienne partie intégrante du programme d'ensemble de la FAO dans le domaine de la réforme agraire et du développement rural.

---

22/ Voir rapport de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (WCARRD/REP) (Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture); 1979, présenté à l'Assemblée générale sous la cote A/34/485.

X. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,  
LA SCIENCE ET LA CULTURE

Mandats

111. Le 18 novembre 1974, la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a adopté à l'unanimité la résolution 16.1 relative à la contribution de l'UNESCO à l'amélioration de la condition de la femme.

112. L'objectif général du plan à moyen terme de l'UNESCO (1977-1982) et des ajustements apportés au plan en 1978 est l'amélioration de la condition de la femme et la promotion de sa participation au développement économique, social et culturel. Les activités y relatives rentrent dans le cadre de la contribution de l'Organisation à la mise en oeuvre du Plan d'action mondial et de sa participation à la Décennie des Nations Unies pour la femme; elles représentent l'essentiel de la contribution de l'Organisation au programme interinstitutions.

113. Lors de sa dix-neuvième session, qui s'est tenue en 1976, la Conférence générale de l'UNESCO s'est déclarée persuadée que "les efforts visant à intégrer les femmes au développement ne peuvent être couronnés de succès que si les préoccupations des femmes sont prises en considération dans les autres programmes et que cela exige une approche interdisciplinaire unifiée".

Dispositions institutionnelles

114. Lors de la même session, la Conférence générale a notamment invité le Directeur général à envisager la création d'un comité intersectoriel qui serait chargé de coordonner les efforts menés en faveur de la femme dans les quatre secteurs du programme; à envisager la création d'un comité consultatif spécial d'experts; à inclure dans tous les documents de projet un exposé indiquant l'incidence dudit projet; et à préparer à l'intention du Conseil exécutif et de la Conférence générale des rapports décrivant les progrès accomplis.

115. Le Directeur général a présenté un rapport à la Conférence générale, lors de sa vingtième session, indiquant qu'un comité intersectoriel, constitué en 1978, était entré en fonctionnement. Il a également indiqué qu'une étude avait été menée sur le comité consultatif d'experts et que des dispositions avaient été prises en vue de sa réunion. En ce qui concerne l'exposé indiquant l'incidence des projets, le Directeur général a fait savoir qu'il y avait lieu de penser que cela ne pouvait être fait que par un système intégré d'évaluation.

116. L'Organisation a également décidé de donner une orientation de plus en plus régionale à certaines de ses activités afin de se familiariser davantage avec les conditions pratiques existantes, tout en maintenant une orientation mondiale selon que de besoin, et de renforcer le caractère intersectoriel du programme; à l'heure actuelle, l'accent est mis sur les activités liées à la culture, notamment à la science et à la technique.

### Stratégies et programmes

117. Pour faciliter la mise en oeuvre du programme visant à réaliser les objectifs du Plan d'action mondial, l'UNESCO classe ses activités selon trois catégories : la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes; l'intégration des femmes au développement; et le rôle des femmes dans le renforcement de la paix. A chacune de ces catégories correspondent cinq modalités d'exécution du programme : action normative; études et recherche; formation; coopération avec les Etats membres; et action opérationnelle.

118. Dans les documents présentés au secrétariat de la Conférence et lors des réunions régionales, l'UNESCO a souligné les activités suivantes : une série d'études des pays relatives à l'accès des femmes à la science, à l'éducation et à la formation, ainsi qu'aux carrières qui y sont associées; des études sur les jeunes filles qui abandonnent l'école en cours de scolarité, y compris une enquête internationale appuyée sur un questionnaire, et une série de cinq études des pays menées dans différentes régions; activités concernant la population et la communication, comprenant des études, la publication d'une série de documents techniques, des reportages et la constitution de banques de données audio-visuelles sur les femmes et la population, programme entrepris en collaboration avec les organismes régionaux d'information; des recherches socio-démographiques sur la condition de la femme, qui portent sur les points suivants : structure familiale et évolution socio-économique des tendances démographiques; condition de la femme dans le contexte du développement et des changements démographiques; analyse socio-démographique des rapports entre l'éducation et la fécondité de la femme. Dans le cadre de ce projet, on envisage d'effectuer une analyse culturelle comparée de 15 pays et six études nationales approfondies. Des colloques internationaux devront également avoir lieu en 1980 et des publications seront préparées à cet effet.

119. En ce qui concerne la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'exercice des droits et des responsabilités au sein de la collectivité, l'UNESCO analyse les résultats de recherches sur la condition de la femme menées en Afrique, dans les Etats arabes et en Asie. L'UNESCO organise également des séminaires et des ateliers consacrés aux méthodes de recherche pour les études sur les femmes dans le monde arabe; aux effets de transformations sociales rapides sur la condition de la femme dans les pays d'Asie et aux effets de la migration internationale des travailleurs sur la situation sociale et juridique de la femme. En Amérique latine, on publie actuellement des études sur les effets que les migrations des zones rurales vers les zones urbaines ont sur le rôle et la condition de la femme.

120. Des études sont également menées en coopération avec les mouvements de libération nationale en Afrique. Une étude sur le rôle de la femme dans les mouvements pour la paix a également été entreprise.

121. Pour ce qui est du développement socio-économique, la recherche a porté sur l'augmentation de l'utilisation d'instruments analytiques quantitatifs. Une réunion d'experts sera organisée en 1980 et consacrée à la mise au point et à l'identification d'indicateurs de la participation des femmes au développement socio-économique.

122. L'UNESCO et le secrétariat de la Conférence organiseront ensemble un séminaire sur les rapports de la femme et des médias, qui se tiendra au siège du 20 au 23 mai 1980.

#### Contraintes

123. Dans les rapports de ses bureaux régionaux, l'UNESCO n'a pas mentionné les contraintes qui ont entravé la réalisation des objectifs de la Décennie ou la mise en oeuvre des projets et des programmes. Toutefois, dans une lettre adressée au Secrétaire général de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme par le Secrétaire général adjoint de l'UNESCO concernant la contribution de l'Organisation à la réunion préparatoire de la Conférence mondiale, il a été indiqué que :

"S'il est certainement trop tôt pour évaluer l'effet des programmes de l'Organisation sur la condition féminine à l'échelle internationale, il apparaît en tout cas que les études, séminaires et cours de formation, reportages et publications ont contribué à faire mieux reconnaître le rôle important joué par les femmes dans la société et à préciser la nature des obstacles rencontrés par les femmes pour améliorer la situation actuelle."

#### Programme pour la deuxième moitié de la Décennie

124. Dans le plan à moyen terme de l'UNESCO (1977-1982), adopté par la Conférence générale à sa dix-neuvième session, l'un des objectifs principaux de l'Organisation est l'amélioration de la condition de la femme.

125. Le plan à moyen terme définit de la façon suivante les "objectifs pour 1982" : étude des causes qui conduisent la plupart des sociétés à réduire la femme à un état inférieur et des moyens permettant d'éliminer ces causes et participation de l'UNESCO à l'élaboration et à l'application de mesures visant à améliorer la condition de la femme. Dans le plan à moyen terme, l'UNESCO a formulé plus clairement les objectifs relatifs à la condition de la femme et a en outre augmenté leur taux de croissance biennale moyen, qui est passé de 13 à 14 p. 100 à 20 p. 100.

126. Les activités de l'UNESCO dans ce domaine seront orientées en fonction des trois thèmes indiqués ci-après, en vue d'obtenir un ensemble de résultats précis :

- a) Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'exercice de leurs droits et responsabilités au sein de la collectivité
- i) Résultats attendus :
  - a) Meilleure connaissance des disparités dans l'accès et la participation à l'éducation, en particulier dans les enseignements technique, professionnel et scientifique; élaboration de suggestions pour l'élimination de ces disparités;
  - b) Révision, en tant que de besoin, des manuels scolaires dans le sens d'une représentation égalitaire des sexes, et amélioration de la formation des personnels de l'éducation en vue de la propagation de conceptions et d'attitudes respectant l'égalité des sexes;

/...

- c) Progrès dans la connaissance des facteurs propres à favoriser la participation des femmes à l'activité scientifique et technique;
  - d) Développement à l'échelon universitaire des programmes d'études et de recherches relatives aux femmes;
  - e) Formulation de suggestions quant aux mesures qui pourraient être adoptées pour accroître la participation des femmes à la vie politique et à la prise des décisions;
  - f) Meilleure préparation des femmes à des postes de responsabilité dans le domaine de l'information.
- b) Changement socio-économique et intégration des femmes à l'effort global de développement
- i) Résultats attendus
- a) Renforcement des actions de formation de caractère multiplicateur au bénéfice des femmes;
  - b) Accroissement des possibilités offertes aux femmes d'entreprendre ou de reprendre une activité professionnelle, en particulier dans certains domaines technique et scientifique où leur participation demeure relativement faible;
  - c) Meilleure compréhension des responsabilités des services d'orientation professionnelle dans l'intégration des femmes à l'effort global de développement national;
  - d) Meilleure connaissance des incidences du changement social, y compris l'urbanisation, sur la situation des femmes;
  - e) Mise en évidence de l'apport des femmes à la vie culturelle;
  - f) Formulation de suggestions pour accroître leur participation à la vie socio-économique et culturelle;
  - g) Meilleur usage des moyens d'information au service de la promotion de la femme.
- c) Le rôle de la femme dans le renforcement de la paix dans le monde
- i) Résultats attendus :
- a) Apport d'un soutien aux femmes membres de mouvements de libération nationale dans leur lutte actuelle et dans la préparation de leur participation à la reconstruction nationale;
  - b) Meilleure connaissance du rôle des femmes dans la promotion de la paix et encouragement de leurs efforts dans ce domaine.

127. En outre, dans certains domaines d'activités, il est apparu des tendances auxquelles il sera donné suite dans les années à venir. Pour les sciences sociales, l'accent est mis sur l'organisation de cours de formation à l'animation à l'intention des femmes, la participation des femmes à la prise des décisions et les efforts pour susciter une prise de conscience politique chez les femmes. Les programmes d'études féminines seront développés, comme il a été recommandé par le Congrès international de l'UNESCO sur l'enseignement des droits de l'homme (1978). En ce qui concerne les activités d'information en matière de population, la tendance est à la réalisation de recherches et à l'organisation de cours de formation et d'activités visant à accroître la participation active des animateurs de collectivité aux programmes en matière de population.

128. L'action de l'Organisation sera constamment orientée en fonction de l'expérience acquise dans chacun des domaines de compétences de l'UNESCO. Cela permettra également à l'Organisation de participer activement à la réalisation des nouveaux objectifs qui pourraient être fixés lors de la prochaine Conférence mondiale.

/...

## XI. ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

### Mandats

129. En 1976, l'Assemblée mondiale de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), dans sa résolution WHA 29.43, a prié le Directeur général "de promouvoir la participation active des femmes aux processus de planification, de prise de décisions et de mise en place des systèmes de services de santé (en particulier des services de soins de santé primaires); de renforcer les programmes de l'OMS qui portent sur les problèmes spécifiques des femmes en ce qui concerne la reproduction dans ses rapports avec la santé et d'autres domaines indiqués dans le rapport du Directeur général, notamment en matière de soins de santé maternelle et infantile; d'examiner les programmes exécutés ou projetés par l'OMS en vue d'identifier et de renforcer les éléments qui affecteront les femmes en tant que participantes aux activités destinées à améliorer la santé et en tant que bénéficiaires de ces activités" 23/.

130. La Conférence internationale sur les soins de santé primaires, qui s'est tenue à Alma Ata (Union des Républiques socialistes soviétiques) du 16 au 20 septembre 1978, a de nouveau souligné l'importance cruciale de la santé de la famille et a indiqué que plusieurs principes fondamentaux des soins de santé primaires intéressaient directement les femmes des pays en développement et leurs activités traditionnelles dans le domaine de la santé 24/.

### Dispositions institutionnelles

131. Les bureaux régionaux de l'OMS ont mis en place des équipes spéciales s'occupant des femmes, de la santé et du développement, qui sont chargées d'identifier et de noter les diverses activités intéressant les femmes des pays en développement, et de s'assurer que l'OMS accorde une importance plus grande à ces questions.

### Etudes et recherche

132. Les programmes régionaux de l'OMS comportent des éléments de recherche visant soit à appuyer leurs propres activités régionales soit à élargir les connaissances et les informations nécessaires à l'exécution des politiques et des programmes. Une attention particulière est accordée à la recherche sur l'éducation nutritionnelle et sanitaire. Le programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine examine les demandes des Etats membres qui portent sur les domaines suivants : techniques appropriées en matière de la planification de la famille et de traitement de la stérilité, qui soient à la fois sûres, efficaces et adaptées aux besoins de la population, tout en étant d'une utilisation

---

23/ "Rapport de l'Organisation mondiale de la santé sur ses activités présentant un intérêt particulier pour les femmes" (E/CN.6/629), p. 6 à 10, pour d'autres mandats relatifs aux femmes et aux programmes de santé de la famille.

24/ OMS, Rapport de la Conférence internationale sur les soins de santé primaires, Alma Ata (URSS) (ICPHC/ALA/78.10).

simple et d'un coût peu élevé; et soins de santé primaires d'un accès facile. Ce programme spécial a également pour objectif d'augmenter les ressources consacrées aux programmes nationaux de planification de la famille, ce qui permettrait d'effectuer des recherches, d'adapter les techniques, d'interpréter les progrès réalisés dans d'autres pays et de faire participer pleinement les scientifiques originaires des pays en développement.

### Stratégies et programmes

133. Le programme de santé de la famille de l'OMS s'attache particulièrement à favoriser le meilleur état de santé possible au cours de la grossesse et dans l'enfance, et sur les besoins biologiques et socio-psychologiques particuliers aux femmes et aux enfants. Les divers éléments du programme - santé maternelle et infantile, santé et reproduction, éducation nutritionnelle et sanitaire - sont reconnus comme priorités nationales par la plupart des Etats membres.

134. Le programme de soins de santé maternelle et infantile (SMI) accorde la priorité aux éléments essentiels des soins de santé, notamment aux mesures de promotion et de prévention visant à répondre aux besoins particuliers des mères et des enfants. Ce programme englobe la planification de la famille, les soins au cours de la grossesse, de l'accouchement, de la petite enfance et de l'enfance, et la promotion du développement physique et psychosocial de l'enfant, dans le contexte du système général de soins de santé et de l'environnement socio-économique. L'approche fondée sur la notion de risque, qui recommande de répartir les ressources selon le risque rencontré par l'individu et la collectivité, dans le but d'améliorer la couverture des services 25/, est un élément commun à différentes régions. Cette approche prend une importance de plus en plus grande, notamment pour les femmes des zones rurales et urbaines qui risquent d'avoir des grossesses fréquentes tout en étant victimes de la malnutrition, de conditions sanitaires insuffisantes et de la pauvreté.

135. En Asie du Sud-Est, les efforts de collaboration sont principalement consacrés à la réorganisation de la formation des agents de soins de santé primaires et des accoucheuses traditionnelles, en vue de l'application de méthodes de soins de santé maternelle et infantile et de planification de la famille. Ces soins sont déjà assurés dans les zones rurales par un grand nombre de femmes.

136. En Afrique, au cours de la période 1975-1979, plusieurs des fonctionnaires en poste dans les bureaux régionaux de l'OMS étaient des femmes, ainsi que la majorité des agents et des infirmières SMI et la totalité des sages-femmes. Dans huit pays au moins, les femmes jouent un rôle important dans les services de SMI et dans de nombreux pays les accouchements sont surtout assurés par des accoucheuses traditionnelles qui ont été recyclées.

---

25/ Cette approche est exposée en détail dans la publication intitulée "Pour une approche des soins de santé maternelle et infantile fondée sur la notion de risque", publication offset de l'OMS No 44 (1979).

137. Dans la région de la Méditerranée orientale, les programmes de SMI ont porté sur les points suivants : mortalité liée à la maternité (tous les pays); maladies particulières aux femmes et types de soins reçus par elles (20 pays); et méthodes permettant d'encourager l'allaitement (12 pays).

138. Dans la région du Pacifique occidental, la Malaisie offre un exemple de collaboration entre l'OMS et le FNUAP. L'un des projets vise en effet à renforcer les services de soins de santé maternelle et infantile et de planification de la famille, dans le cadre des services de santé ruraux, en formant le personnel médical, infirmier et autre personnel de santé aux aspects cliniques, médicaux et sanitaires des soins de santé maternelle et infantile et de planification de la famille.

139. Pour la nutrition, l'OMS a coordonné un programme international de recherche et de formation visant à élaborer des stratégies et des méthodes de traitement de la malnutrition au niveau de la collectivité, compte tenu de la diversité des conditions écologiques et socio-culturelles. On encourage également la mobilisation des ressources nationales, multilatérales, bilatérales, intergouvernementales et non gouvernementales, à la fois scientifiques et financières, dans le cadre d'un effort mondial d'élimination de la malnutrition.

140. L'OMS et le FISE ont organisé en octobre 1975 une réunion commune sur la malnutrition chez les nourrissons et les jeunes enfants. Les objectifs de la réunion étaient les suivants : examiner et résumer l'état actuel des connaissances relatives à la nutrition des nourrissons et des jeunes enfants ainsi que les facteurs sociaux, sanitaires et écologiques qui la déterminent, dégager les tendances qui se font jour actuellement dans les pratiques alimentaires, ainsi que leurs causes et leurs conséquences, et examiner les activités qui pourraient être entreprises par les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les industries et autres parties intéressées en vue d'améliorer les pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants.

141. Le programme d'éducation sanitaire a pour objet d'aider les Etats membres à encourager et à développer la participation et l'action de l'individu et de la collectivité dans le cadre des programmes sanitaires et des programmes d'activités socio-économiques et de développement connexes pour parvenir, par leurs efforts conjoints, à améliorer la qualité de la vie des individus, des familles et des collectivités. Une place particulière est faite aux projets de recherche 26/.

142. Deux des réunions organisées par l'OMS offrent un intérêt particulier pour les activités de la Décennie. Dans le but de dégager des priorités et de présenter des recommandations spécifiques, la Division de la santé de la famille a fait préparer un document sur les femmes et la santé familiale et a organisé une réunion à ce sujet à Genève, du 27 au 30 novembre 1978.

---

26/ On trouvera des exemples de trois projets de recherche dans le document E/CN.6/629, p. 10.

143. Les discussions détaillées ont porté sur certains aspects de la situation de la femme et ses incidences sanitaires, ainsi que sur les stratégies de transformation et leurs incidences sur l'OMS. On est parvenu à la conclusion que la situation des femmes, notamment des femmes pauvres, s'est gravement détériorée, que les femmes doivent pouvoir faire connaître leurs besoins et leurs problèmes; que les problèmes de santé des femmes devraient acquérir une dimension politique et qu'il est indispensable d'améliorer leur état de santé si l'on veut parvenir à "la santé pour tous d'ici à l'an 2000".

144. Les participants ont également examiné certaines stratégies générales visant à introduire les transformations suivantes : partage égal des responsabilités entre les hommes et les femmes, condition préalable à la prestation des soins de santé primaires; promotion d'un partage plus équitable des responsabilités grâce aux soins de santé de la famille; plus grande participation des femmes à la vie de la collectivité et aux responsabilités collectives; éducation libre de tous préjugés; et mesures sociales visant à promouvoir l'égalité des chances et à lutter contre la discrimination.

145. Lors de l'examen des activités de l'OMS, les participants ont souligné la nécessité de consacrer davantage de ressources budgétaires et humaines aux soins de santé familiale, et ont recommandé d'entreprendre une évaluation en vue de déterminer l'effet sur les femmes des programmes en cours. L'évaluation devrait porter sur 12 points, notamment : identification des techniques et des méthodes permettant de diminuer le fardeau des femmes au foyer et à l'extérieur; effet d'activités économiques et sociales nouvelles sur la santé des femmes; directives en vue d'une législation nouvelle; effets positifs et négatifs des pratiques traditionnelles; augmentation de la participation des femmes et leur accès à l'éducation scientifique et technique et évaluation des diverses stratégies de soins de santé pour les femmes. Il a également été recommandé de distribuer auprès des organisations susceptibles d'influer sur les responsables un document exposant la situation des femmes et l'état des services de santé de la famille.

146. Les participants au séminaire organisé par le bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale, consacré aux pratiques traditionnelles influant sur la santé des femmes et des enfants, ont surtout examiné les tabous nutritionnels et les pratiques traditionnelles touchant à la grossesse et à la lactation, qui concernent notamment l'allaitement, l'accouchement et la période après la naissance, la santé infantile et l'excision 27/. Les pratiques traditionnelles ont été divisées en trois catégories : utiles, sans effets nocifs et néfastes. Pour encourager les pratiques utiles, les participantes du séminaire ont fait des recommandations visant à promouvoir l'allaitement naturel grâce à des services d'appui, d'enseignement et d'information à leur intention et à celle de leurs enfants. Elles ont estimé que les pratiques ayant des effets nocifs disparaîtraient au fur et à mesure que les collectivités utiliseraient de façon appropriée les techniques médicales modernes mises à leur disposition.

---

27/ Rapport du bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale, séminaire sur les pratiques traditionnelles influant sur la santé des femmes et des enfants, Khartoum, 10-15 février 1979.

147. En ce qui concerne plusieurs pratiques néfastes, les participantes ont recommandé que des mesures soient prises pour lutter contre les pratiques nutritionnelles néfastes, mettre au point des politiques nationales et un programme d'enseignement général visant à supprimer l'excision et effectuer des recherches et élaborer des programmes sanitaires visant à décourager les mariages d'enfants et les naissances chez les jeunes adolescentes.

### Contraintes

148. Dans les documents qu'elle a présentés aux réunions préparatoires régionales, la Conférence mondiale a énuméré les obstacles qui ont entravé la réalisation des objectifs fixés pour chaque région. Certains de ces obstacles étaient communs à toutes les régions, d'autres propres à une région déterminée. Les contraintes socio-culturelles et le manque de personnel féminin qualifié dans les programmes sanitaires ont été cités dans plusieurs régions. Dans la région de la Méditerranée orientale, une attention insuffisante était accordée au développement des capacités de la population locale, notamment des femmes, et l'on sous-estimait le rôle qu'elles pouvaient jouer dans la promotion du développement communautaire. Plusieurs régions ont également mentionné l'importance insuffisante accordée aux femmes.

149. Pour la région d'Amérique latine, chaque pays souffrait du manque de coordination, d'infrastructure sanitaire et de continuité, ainsi que de l'insuffisance de données et de connaissances, éléments indispensables à l'élaboration et à l'exécution des politiques. En Méditerranée orientale, l'on a fait remarquer que les activités relatives à la santé des femmes relevaient des soins de santé préventifs et communautaires, et n'avaient ni le prestige ni l'urgence des services curatifs et hospitaliers. En Asie du Sud-Est, on a évoqué les problèmes des femmes travaillant dans les zones rurales et le fait que les infirmières portaient à l'étranger où de meilleures possibilités leur étaient offertes.

### Programmes pour la deuxième moitié de la Décennie

150. Les programmes pour la deuxième moitié de la Décennie soulignent la nécessité de mettre en oeuvre les politiques générales relatives aux femmes adoptées par les gouvernements en application des recommandations de la Conférence internationale sur les soins de santé primaires, et d'élargir et de renforcer les programmes régionaux déjà entrepris. Ainsi, en Amérique latine, les activités relatives à la santé maternelle infantile, à la planification de la famille et à la nutrition compléteront les efforts visant à promouvoir les programmes de soins de santé primaires et la participation communautaire. On s'efforcera également de renforcer les infrastructures et d'élargir la couverture des services.

151. En Afrique et en Asie du Sud-Est, des projets particuliers seront entrepris sur le rôle joué par les femmes dans les soins de santé primaires. Les activités en Afrique se grefferont sur les programmes existants de soins de santé primaires

et de développement rural mis en oeuvre par les organisations de femmes, les partis politiques, les coopératives et autres organisations; on étudiera la possibilité de mettre en place des mécanismes de contrôle permettant de s'assurer que les femmes jouent dans la planification et l'exécution des programmes de soins de santé primaires le rôle essentiel qui leur revient et que les avantages en sont également répartis.

152. En Asie du Sud-Est a été créé un groupe consultatif chargé d'appuyer les activités visant à diminuer le taux de mortalité lié à la maternité ainsi que le taux de mortalité et de morbidité périnatales et infantiles, grâce à une collaboration entre les Etats membres qui permettrait de mieux lutter contre les maladies et de mettre au point des "stratégies d'intervention" plus efficaces.

153. En Méditerranée orientale, on envisage d'encourager la transformation des attitudes relatives aux besoins des femmes et à leur capacité de participer aux programmes sanitaires; d'encourager le recours aux services d'anthropologues et de sociologues; d'intensifier les efforts de formation et d'éducation; et de promouvoir la préparation à la vie familiale dans les écoles, les centres de santé et les collectivités. On s'efforcera de mieux utiliser les pratiques médicales traditionnelles et les autres méthodes possibles de prestation des services grâce à des stratégies reposant sur les soins de santé primaires.

## XII. BANQUE MONDIALE

### Mandats

154. En créant en 1977 un poste de conseiller pour les questions relatives aux femmes et au développement, la Banque mondiale a adopté une politique dont l'objectif est de faire en sorte que l'attention accordée aux femmes fasse partie intégrante des avant-projets, et que cette attention soit reflétée dans la politique et les dialogues sectoriels avec les pays lors de la conception et de l'application du projet de la Banque.

### Dispositions institutionnelles

155. Comme indiqué plus haut, le conseiller de la Banque pour les questions relatives aux femmes et au développement est responsable de l'étude de projets au premier stade de leur préparation, afin que dans les projets susceptibles d'avoir des implications importantes pour les femmes, on puisse s'interroger notamment sur le point de savoir :

- a) Comment ces projets répondent-ils aux besoins des femmes et utilisent-ils leurs capacités?
- b) Si les femmes ont la possibilité de tirer profit de ces projets?
- c) Comment les projets dépassent-ils les limites potentielles imposées à l'accès des femmes aux fonds et aux services?
- d) Quel est le rôle socio-économique actuel des femmes dans chaque domaine de projet, et quelles implications pourrait avoir ce rôle sur la conception du projet?
- e) Un projet pourrait-il avoir des effets préjudiciables aux femmes? Comment peut-on identifier et prévoir ces effets?

156. C'est aux gouvernements d'adopter une politique législative et de prendre des décisions de programmes concernant les projets de la Banque nécessaires à l'accroissement des possibilités pour les femmes. Cependant, en tenant compte des besoins des femmes lors de la conception de ces projets, et en entreprenant une analyse constructive des problèmes impliqués, la Banque peut contribuer à créer un climat plus favorable à l'amélioration des options féminines dans le développement.

### Etudes et recherche

157. La Banque a récemment publié une étude qui décrit certains des facteurs sociaux et économiques qui affectent la participation des femmes, et illustre l'optique des projets de la Banque mondiale en vue d'améliorer les possibilités féminines. Cette publication sera disponible en tant que partie de la contribution de la Banque à la documentation de la Conférence mondiale 28/.

---

28/ World Bank Recognizes the "Invisible" Women in Development : The World Bank's Experience (Washington, D.C., 1979).

### Stratégies et programmes

158. Dans la publication mentionnée ci-dessus, la Banque se réfère à certaines de ses activités concernant les femmes dans les secteurs suivants : enseignement et formation; agriculture et développement rural; urbanisation; emploi et activités lucratives; population, santé et nutrition.

#### Enseignement

159. Dans le domaine de l'enseignement, un projet en Papouasie-Nouvelle-Guinée utilisera des programmes de radio afin de promouvoir une attitude positive à l'égard de l'enseignement féminin; en Malaisie, un projet est consacré à l'éducation des femmes analphabètes et des femmes rurales; à Maurice, 60 p. 100 des nouvelles places qui seront disponibles au terme des projets d'écoles secondaires du premier cycle seront réservées aux filles; en République-Unie de Tanzanie, un projet scolaire prévoit des installations de pensionnat, et un projet marocain mettra en place un centre d'enseignement et de travail pour les femmes, comprenant des activités artisanales et un enseignement professionnel, complétés par des cours de lecture, d'écriture et de mathématiques. Dans la République arabe du Yémen, les possibilités de formation d'institutrices sont accrues.

#### Agriculture et développement rural

160. Au Cameroun, un projet permettra d'introduire des nouvelles méthodes de culture et d'élevage, ce qui réduira les charges des femmes et augmentera leur productivité et leurs revenus financiers; un projet de développement rural en Bolivie comprend un élément "participation des femmes", au titre duquel les femmes seront formées en tant que monitrices dans les domaines de la santé, de la nutrition, de la puériculture, de l'alphabétisation, de l'arithmétique simple et de l'artisanat; au Burundi enfin, un projet d'exploitation forestière propose la modernisation des fourneaux de cuisine.

#### Urbanisation

161. En Bolivie, un projet prévoit la construction de marchés d'alimentation au détail qui seront facilement accessibles aux femmes des villes, et fourniront des produits alimentaires à bas prix; un projet en Haute-Volta prévoit l'identification et la désignation, en collaboration avec les groupes de la communauté, d'activités intéressant particulièrement les femmes; au Botswana, les services de garderie organisés par un groupe de femmes locales pour les enfants des mères de famille qui travaillent seront installés dans un centre communautaire, construit avec l'aide des fonds de la Banque mondiale.

#### Emploi et activités lucratives

162. Au Bangladesh, un projet comprend une unité de formation des artisans au travail du jute, du bambou et de la canne, activités essentiellement féminines; un projet bolivien offrira des facilités de crédit et une assistance technique pour le développement de l'artisanat à base de laine de lama; un projet à El Salvador

/...

consentira des prêts aux entrepreneurs dans le secteur non réglementé, où les femmes sont nombreuses, et le Mauritius Development Bank indique que nombre d'industries créées sous son égide comptent une large proportion d'employées.

### Population, santé et nutrition

163. En République dominicaine, un projet concernant le programme communautaire de planification familiale et d'expansion des services de santé prévoit l'installation d'un équipement de communications radio. En Ethiopie et en Egypte, une réforme des programmes scolaires a permis d'introduire des cours d'éducation et de vie familiale; un projet indonésien formera des cadres de village, dont la plupart sont des femmes, à l'éducation nutritionnelle; la Banque mondiale a contribué au financement de projets destinés à la formation de sages-femmes au Niger, en Somalie et en République-Unie du Cameroun, et une étude menée au Kenya indique que plus de 50 p. 100 de la main-d'oeuvre dans les travaux de construction de routes sont composés de femmes, du fait de l'émigration masculine.

### Programme pour la seconde moitié de la Décennie

164. Dans la publication citée ci-dessus, la Banque mondiale tire certaines conclusions et orientations pour les activités futures, notamment des études d'ensemble sur les effets du développement et de la modernisation sur la vie des femmes, la liaison avec des agences bilatérales et multilatérales en vue d'assurer le soutien de ces dernières aux efforts de la Banque dans des projets à financement mixte, des programmes de formation tels que la formation à des postes d'animatrices, qui permettront aux femmes de contribuer à motiver la communauté, des études aux niveaux du village et de la communauté sur l'impact des changements sur les femmes, l'équipement des groupes de femmes et des autres supports, l'accès des femmes au capital de lancement à des conditions plus souples, l'aide à la recherche locale et à la mise au point d'outils permettant de gagner du temps, l'équipement et les processus concernant les travaux féminins, et un plus large partage de l'information sur les succès et les échecs.

-----